

Etats Régionaux de la ressource

Régions

Nord Pas de Calais, Picardie

Haute-Normandie, Basse-Normandie

**Document d'orientation établi
par les laboratoires Ressources Halieutiques
de Boulogne et Ouistreham**

Thème 1: Les engins de pêche : impact sur la ressource et le milieu

Les engins sont, pour l'essentiel, utilisés à partir de navires qui pratiquent ainsi un métier, et l'activité ayant un impact sur la ressource en termes de prélèvement ou de mortalité par pêche résulte bien du couple bateau (plus patron) et engin, chaque métier étant dirigé vers une espèce-cible, ou groupe d'espèces.

Par définition, tout métier génère une mortalité par pêche composée:

- d'un **prélèvement d'individus de taille biologiquement acceptable et d'intérêt commercial** constituant les débarquements, partie "visible", lorsqu'elle est déclarée, de la capture; il s'agit de ce qu'on pourrait appeler la "**bonne mortalité**",

- d'une **capture d'individus hors taille ou sans intérêt à la vente**; elle génère les rejets, première source de "**mauvaise mortalité**", ou les ventes hors taille,

- d'une **mortalité par blessure**, généralement non chiffrée, résultant du passage de l'engin ou de la sélectivité par maille,

- d'une **perturbation du milieu** (sédiments, épaves, champs d'algues,...) qui, à terme, devient une forme de pression de pêche.

Une réflexion sur les engins doit donc partir des postulats de base suivants :

- il n'y a pas d'engins intrinsèquement nuisibles,

- un engin est conçu pour créer de la mortalité, mais la "mauvaise mortalité" induite est souvent excessive,

- les effets négatifs d'un engin viennent presque exclusivement de son excès d'utilisation en temps, en dimension, en localisation,... et c'est surtout par limitation ou encadrement de ces excès que la réglementation peut gérer son impact sur la ressource.

L'impact des engins sur la ressource est censé être limité par les "mesures techniques" réglementaires dont l'éventail d'actions est réduit. On ne peut en fait agir que sur :

- le taux d'exploitation en contingentant les captures totales ou en limitant l'effort de pêche ,
- le profil d'exploitation, c'est-à-dire la façon dont la pêche se répartit sur les différentes classes d'âge exploitées.

En plus de cet impact sur la ressource, la réglementation cherche aussi à prendre en compte les problèmes soulevés par les divers métiers en termes de compétition pour l'espace, et de cohabitation quand une solution peut être trouvée. Les règlements destinés à mieux gérer les engins, et la composition des captures, ne vont pas nécessairement dans le sens d'une recherche de cohabitation des métiers, cette divergence possible devenant parfois insoluble dans le contexte côtier.

Lors de la réflexion sur la notion d'impact sur la ressource et le milieu, trois aspects pourront être abordés :

- le volume des captures totales relevant de chaque engin utilisé en Manche-est, premier élément du diagnostic ,

- la composition en taille (et en âge pour les scientifiques) des captures, cette composition étant directement liée à la sélectivité de l'engin et aux rejets qu'il génère ,

- l'effet, observé ou probable, de l'engin sur le milieu, en sachant bien que toute modification du milieu par l'homme, en plus de la nature, influe aussi sur la ressource.

C'est pour favoriser cette réflexion qu'un classement des engins est proposé (Cf. tableaux ci-dessous) selon leur effet de prélèvement sur la ressource; évalué au travers des débarquements connus en espèces principales. Pour chacun des métiers, diverses informations telles que :

- nombre d'unités pratiquant l'activité, caractéristiques moyennes de la flotte, et évaluation du temps de pratique en mois x bateau ,

- espèces-cibles principales ,

- débarquements en poids et en valeur, ainsi qu'une appréciation de la crédibilité des statistiques ,

- rappel sommaire des principaux impacts identifiés, sinon évalués, du métier sur la ressource et le milieu.

permettent de disposer d'un panorama de toutes les activités de pêche pratiquées en Manche à partir des ports de la façade Nord-Normandie. Dans ces tableaux , aucun métier côtier ou du large, traînant ou dormant,...n'a été éliminé a priori puisque tous sont potentiellement cause de mortalité et de perturbations sur le milieu. Conformément aux recommandations ministérielles, cette information synthétique, devrait permettre aux groupes de travail d'aborder efficacement :

- l'analyse critique des règles existantes ,

- les modalités de leur application régionale ,

- les problèmes de cohabitation soulevés,

auxquelles peut être ajoutée une rubrique sur les métiers étrangers sur lesquels l'IFREMER dispose de données.

Précisions techniques relatives aux tableaux :

Les données du tableau "Métiers pratiqués en Manche-est" se rapportent aux activités et résultats des métiers pratiqués à partir des ports français situés en division CIEM VIII (Manche-Est) et y travaillant, leurs activités menées en Mer du Nord ou dans l'Ouest étant par ailleurs connues mais non prises en compte ici par souci de simplification et d'un meilleur centrage des réflexions sur le thème régional. Les quantités débarquées sont moyennées sur 1989/90 et résultent de l'exploitation des bases statistiques nationales disponibles et d'informations IFREMER obtenues par enquêtes ou calculs.

Les tableaux sont distincts pour les métiers pratiqués en Manche-est et ceux menés à partir des ports du Cotentin-ouest dont les activités se rattachent beaucoup plus à l'entité du golfe normand-breton qu'à la façade administrative Nord-Normandie. Deux seulement sont détaillés pour le Cotentin-ouest comme particuliers à cette côte alors que les autres auront été déjà examinés pour la Manche-est. Enfin l'essentiel des informations est disponible pour les années 1985 à maintenant, et certaines d'entre elles montrent déjà des évolutions notables entre métiers.

avril 1992

METIERS PRATIQUES EN MANCHE-EST (à partir des ports de Manche-Est)

METIER	Nombre de bateaux Activité en nombre de mois-bateaux	Espèces cibles	Production totale Valeur totale	IMPACT SUR LA RESSOURCE
Chalutage de fond au large (marée théorique de 48H au delà des 12 milles en général)	Long. Moy. 18,2m Puiss. Moy. 326Kw Nb. Unités 177 Nb. Mois-bat. 1162 (à 73% en Manche-Est)	15 espèces importantes démersales ou pélagiques	27 000 t. 224 000 KF (assez bonnes statistiques)	<input type="checkbox"/> Premier métier par les débarquements et les prélèvements. <input type="checkbox"/> Génère de très importants rejets et de la mortalité par blessure. <input type="checkbox"/> Perturbe fortement les fonds en raison du chaînage des engins et des passages répétés sur peu de zones.
Chalutage de fond à la côte (marée théorique de moins de 24H à la côte)	Long. Moy. 10,8m Puiss. Moy. 122Kw Nb. Unités 271 Nb. Mois-bat. 2166 (à 100% en Manche-Est)	Sole, plie, limande, maquereau, seiche, morue	7 500 t. 94 000 KF (statistiques très incertaines)	<input type="checkbox"/> Métier très productif de la bande côtière. <input type="checkbox"/> Génère probablement moins de rejets que de ventes hors taille. <input type="checkbox"/> Perturbe fortement la ressource en travaillant sur nourriceries côtières.
Chalutage pélagique	Long. Moy. 20m Puiss. Moy. 346Kw Nb. Unités 50 Nb. Mois-bat. 200 (à 80% en Manche-Est)	Maquereau, hareng, chinchard divers démersaux (merlan, morue, tacaud)	8 600 t. 27 000 KF (bonnes statistiques de débarquement, mais effort mal connu)	<input type="checkbox"/> Génère de très importants rejets de hors taille (en raison des maillages spéciaux) et d'espèces de faible intérêt (chinchard, ...). <input type="checkbox"/> Surexploite certaines ressources fragiles : bar, dorade, lieu jaune, ... <input type="checkbox"/> Ne perturbe pas le fond.
Drague à Coquille Saint-Jacques	Long. Moy. 12,7m Puiss. Moy. 168Kw Nb. Unités 226 Nb. Mois-bat. 904 (à 100% en Manche-Est)	Coquilles, quelques captures accessoires (sole, turbot, plie, raies)	3 500 t. (1). 500 t. (2). ≈ 90 000 KF (statistiques mal maîtrisées réglementairement) (1) : Coquilles (2) : Accessoires	<input type="checkbox"/> Génère surtout des rejets de coquilles hors taille (limite minimale de 11 cm) en raison d'un maillage trop faible. <input type="checkbox"/> Perturbe très fortement le fond.

METIER	Nombre de bateaux Activité en nombre de mois-bateaux	Espèces cibles	Production totale Valeur totale	IMPACT SUR LA RESSOURCE
Filets droits maillants (forte complémentarité avec filets trémails)	Long. Moy. 9,4m Puiss. Moy. 92Kw Nb. Unités 290 Nb. Mois-bat.... 1820 (à 100% en Manche-Est)	Morue, merlan, autres démersaux (plie, crabe).	3 500 t. 54 000 KF (statistiques très incertaines)	<input type="checkbox"/> Génère peu de rejets tant que les maillages restent supérieurs à 100mm étirés. <input type="checkbox"/> Ne perturbe pas le fond, mais les filets abandonnés peuvent continuer à pêcher ou stérilisent les abris à poissons, dont épaves. <input type="checkbox"/> Excès d'extension de l'exploitation qui génère une importante compétition pour l'espace côtier.
Filets "trémails"	Long. Moy. 9,1m Puiss. Moy. 83Kw Nb. Unités 340 Nb. Mois-bat.... 2300 (à 100% en Manche-Est et en zone côtière)	Sole, autres poissons plats, seiche gros crustacés	3 000 t. 85 000 KF (statistiques très in- certaines)	<input type="checkbox"/> Génère peu de rejets tant que les maillages ne diminuent pas trop et que le "flou de montage" du filet central n'est pas trop fort. <input type="checkbox"/> Ne perturbe pas le fond, mais les filets abandonnés peuvent continuer à pêcher ou stérilisent les abris à poissons. <input type="checkbox"/> Excès d'extension de l'exploitation qui génère une importante compétition pour l'espace côtier. <input type="checkbox"/> Très interactif avec les autres métiers recherchant la sole.
Drague à poissons plats (ou chalut à dents)	Long. Moy. 11,8m Puiss. Moy. 137Kw Nb. Unités 76 Nb. Mois-bat.... 557 (à 100% en Manche-Est, en zone maximum des 12 milles)	Sole, poissons plats	1 100 t. 24 000 KF (statistiques incer- taines)	<input type="checkbox"/> Engin très critiqué. <input type="checkbox"/> Perturbe fortement le fond par ses dents. <input type="checkbox"/> Trop développée dans la proche bande côtière, assimilable à des nourriceries en baie de Somme.

METIER	Nombre de bateaux Activité en nombre de mois-bateaux	Espèces cibles	Production totale Valeur totale	IMPACT SUR LA RESSOURCE
Palangre de fond au large	Long. Moy.15 à 30m Puiss. Moy. 200 à 500Kw Nb. Unités..... 12 Nb. Mois-bat.... 59 (à 85% en Manche-Est)	Aiguillat, congre, lingue divers sélaciens raies.	1 100 t. 11 000 KF (bonnes statistiques)	<input type="checkbox"/> Métier très sélectif sur les espèces et par la taille des captures. <input type="checkbox"/> Pas de perturbation des fonds ou d'effet sur le milieu. <input type="checkbox"/> Soulève peu de problèmes d'interaction pour la ressource ou les lieux de pêche avec les autres métiers.
Chalut à perche	Long. Moy. 16,8m Puiss. Moy. 250Kw Nb. Unités..... 26 Nb. Mois-bat.... 158 (à 75% en Manche-Est et en zone côtière)	Sole, poissons plats,	940 t. 16 000 KF (bonnes statistiques)	<input type="checkbox"/> Métier très ciblé sur la sole, espèce très exploitée par ailleurs. <input type="checkbox"/> Peu de rejets. <input type="checkbox"/> Perturbe très fortement les fonds par un important chaînage et une forte vitesse de traîne. <input type="checkbox"/> Unités Belges et Hollandaises à surveiller.
Chalut à crevette	Long. Moy. 9m Puiss. Moy. 78Kw Nb. Unités..... 118 Nb. Mois-bat.... 825 (à 100% en Manche-Est, en zone maximum des 12 milles)	Crevette grise, poissons plats et jeunes gadidés	(pas de données fiables)	<input type="checkbox"/> Métier pratiqué en zone très côtière ou estuarienne, donc sur nourriceries potentielles, avec un maillage spécial de 20 mm étiré. <input type="checkbox"/> Vivement critiqué pour des prises accessoires non négligeables en poissons juvéniles ou hors taille. <input type="checkbox"/> Peu d'effet connu sur la nature des fonds.
Drague à Moule (exercé sous licence dont le nombre varie chaque année)	Long. Moy. 12,5m Puiss. Moy. 132Kw Nb. Unités..... <40 Nb. Mois-bat.... <250 (à 100% en Manche-Est)	Moule	1990 7 000 t. 1991 >20 000 t. >70 000 KF	<input type="checkbox"/> Métier de drague pratiqué en terrain côtier souvent difficile pouvant générer sur certains sites un fort grattage du fond en fin d'exploitation des gisements. <input type="checkbox"/> Pas de sélectivité par la taille (sur grappes de moules) et rejets irréguliers de moule hors taille, majoritairement vivantes.

METIER	Nombre de bateaux Activité en nombre de mois-bateaux	Espèces cibles	Production totale Valeur totale	IMPACT SUR LA RESSOURCE
Filet à large maille	Long. Moy. 11m Puiss. Moy. 23Kw	Lotte, turbot, raie, langouste.	(débarquements mal identifiés dans les statistiques)	<input type="checkbox"/> Métier à essor récent très ciblé sur quelques espèces de grand gabarit <input type="checkbox"/> Assez sélectif par la taille des captures avec des mailles de 350 mm.. <input type="checkbox"/> Pas d'effet sur les fonds.
Casier à crustacés du large	Long. Moy. 15m Puiss. Moy. 170 Nb. Unités..... 9 Nb. Mois-bat.... 70	<u>Tourteau</u> , homard, araignée.	(statistiques très in- certaines)	<input type="checkbox"/> Métier sélectif sur les espèces et la taille des captures, rejets majoritairement vivants. <input type="checkbox"/> Peu développé en Manche-Est.
Casier à crustacés côtier	Long. Moy. 7,7m Puiss. Moy. 55Kw Nb. Unités..... 111 Nb. Mois-bat.... 840	Araignée, homard tourteau	(statistiques très in- certaines)	<input type="checkbox"/> Métier sélectif sur les espèces et la taille des captures, rejets majoritairement vivants. <input type="checkbox"/> Surtout développé en Cotentin Ouest.
Casier à petits crustacés	Long. Moy. 8m Puiss. Moy. 30Kw Nb. Unités..... 12 Nb. Mois-bat.... 38	Crevette rose, étrille, crabe vert.	(statistiques très in- certaines)	<input type="checkbox"/> Métier sélectif sur les espèces. <input type="checkbox"/> Peu d'effet sur le milieu.
Casier à seiche	Long. Moy. 7,5m Puiss. Moy. 55Kw Nb. Unités..... 30 Nb. Mois-bat.... 61	Seiche. (sans prise acces- soire)	(statistiques très in- certaines)	<input type="checkbox"/> Métier très sélectif sur l'espèce et la taille de capture. <input type="checkbox"/> Entraîne une perte (non chiffrée) d'oeufs sur les casiers.
Palangre côtière	Long. Moy. 9,5m Puiss. Moy. 100Kw Nb. Unités..... 27 Nb. Mois-bat.... 166	Congre.	(statistiques très in- certaines)	<input type="checkbox"/> Métier sélectif sur l'espèce. <input type="checkbox"/> Pas d'effet sur le milieu.

METIER	Nombre de bateaux Activité en nombre de mois-bateaux	Espèces cibles	Production totale Valeur totale	IMPACT SUR LA RESSOURCE
Ligne à main	Long. Moy. 7m Puiss. Moy. 41Kw Nb. Unités 51 Nb. Mois-bat.... 274	Bar, lieu jaune, maquereau, morue.	(statistiques très in- certaines)	<input type="checkbox"/> Métier sélectif sur les espèces et la taille des captures. <input type="checkbox"/> Pas d'effet sur le milieu.

METIERS PARTICULIERS DES PORTS DU COTENTIN OUEST

Drague à bivalves (praire, spisule, ...)	Long. Moy. 13m Puiss. Moy. 180Kw Nb. Unités 47 Nb. Mois-bat.... 270	Praire, spisule, palourde rose, amande.	≈ 2 500 t	<input type="checkbox"/> Métier performant ayant mis à mal le stock de praire, report d'activité sur des bivalves dits de substitution. <input type="checkbox"/> Drague perturbant fortement les fonds. <input type="checkbox"/> Génère peu de rejets (souvent vivants).
Casier à bulot	Long. Moy. 8,4m Puiss. Moy. 95Kw Nb. Unités 63 Nb. Mois-bat.... 580	Bulot.	≈ 5 000 t ≈ 30 000 KF	<input type="checkbox"/> Métier très sélectif sur l'espèce et pouvant l'être sur la taille (car rejets vivants). <input type="checkbox"/> Pas de perturbation sur le milieu.

AUTRES METIERS DEJA DECRITS EN MANCHE-EST

Chalutage de fond au large	18	unités
côtier	40	
Chalutage pélagique	10	
Drague à coquille	6	
Filet maillant	≈ 50	
Casier crustacés côtier	≈ 180	
Casier à seiche	93	
Palangre côtière	28	
Ligne à main	7	

1) Notion de bande côtière

Le terme de bande côtière se doit d'être géographiquement défini ; en effet selon l'utilisation qui en est faite ou visée, les limites de cette charnière entre les milieux continentaux et maritimes peuvent être largement fluctuantes.

Historiquement et administrativement, la bande côtière a souvent été confondue avec les eaux territoriales (3 milles puis 12 milles). Pour d'autres spéculations, elle pourra se cantonner au littoral proprement dit (tourisme, activités portuaires...), remonter à l'intérieur des terres jusqu'à la limite de l'influence maritime (effets de la marée, salinité des eaux) ou s'étendre jusqu'aux accores du plateau continental (géologie, exploitation pétrolière).

La notion halieutique de bande côtière ne coïncide que rarement avec la définition administrative, dès lors que l'on prend en compte des facteurs comme la bioécologie, l'hydrologie et la géomorphologie. Ainsi :

- des secteurs côtiers peuvent ne présenter aucun intérêt particulier justifiant leur fermeture à la pêche ou leur interdiction à certains métiers comme les arts traïnants ;

- d'autres au contraire, et parfois au delà des 3 ou 12 milles, peuvent receler des particularités nécessitant leur protection ou leur interdiction temporaire ou totale. Ces raisons peuvent être biologiques (frayères, nourriceries), sanitaires (zones insalubres), technico-industrielles (câbles, centrales), militaires...

Quelqu'en soit la délimitation retenue, la bande côtière apparaît comme **une interface privilégiée et souvent comme un milieu favorable à forte productivité mais fragile**. En effet, aux influences continentales positives (dessalure, nutriments, faible profondeur...) s'ajoutent aussi les effets secondaires des activités anthropiques et les agressions qu'ils constituent pour les écosystèmes littoraux (pollution, rejets urbains, industriels et agricoles, emprises portuaires, pêche, tourisme...).

Dans le cadre d'une réflexion sur l'opportunité de concilier les diverses activités littorales et notamment celles du secteur halieutique, le fondement biologique et juridique des règles en vigueur se doit d'être analysé et éventuellement révisé, en particulier dans la perspective d'établissement des Schémas de Mise en Valeur de la Mer (SMVM) ou d'autres plans zonaux qui aboutiront à **une partition plus ou moins exclusive de la frange côtière** dans l'intérêt des enjeux économiques et sociaux qui s'y développent.

C'est ainsi que pourront ou devront être examinées les limites originales que représentent aujourd'hui vers la haute mer les 3 milles et les 12 milles, et plus particulièrement cette dernière depuis que le contexte communautaire lui a conféré une existence juridique aux plans national, européen et vis à vis des pays tiers.

2) Utilisation halieutique de la bande côtière

La bande côtière est le siège de la "pêche côtière". Plusieurs concepts peuvent être sous entendus sous ce vocable :

- pêche artisanale et donc une activité économique totalement partie prenante des enjeux littoraux ;

- petits métiers, avec tous leurs corollaires que sont le caractère social indéniable en terme d'emplois dans des secteurs parfois déshérités, la forte polyvalence des activités exercées, la dispersion géographique, la faiblesse pondérale des apports mais leur valeur intrinsèque élevée du fait des espèces nobles recherchées ;

- et la difficulté en général de quantifier cette "pêche côtière" qu'entraînent des statistiques de débarquement très incertaines pour certains métiers et la brièveté des circuits commerciaux développés (vente directe, contrat avec un mareyeur) et par conséquent l'absence de passage dans les circuits "officiels" représentés par les criées.

L'utilisation halieutique de la bande côtière ne se cantonne cependant plus aujourd'hui à la seule pêche professionnelle. La conchyliculture, l'aquaculture nouvelle, la pêche plaisancière ou récréative sont également des formes d'exploitation à caractère biologique de la frange littorale, totalement parties prenantes et économiquement reconnues. Le littoral subit par ailleurs d'importantes pressions de la part d'autres secteurs comme le tourisme, l'industrie, l'extraction d'agrégats marins...

Ainsi, la valeur patrimoniale du littoral, autrefois jugée subjectivement au travers de l'activité des pêcheurs enrôlés, transparait actuellement au travers de spéculations très diverses et pour un certain nombre d'entre elles difficilement compatibles.

Les enjeux sont économiquement importants et la pêche professionnelle, de par ses caractéristiques précédemment évoquées, semble assez mal lotie pour prétendre conserver à son seul avantage l'usage coutumier qui est fait de la mer côtière par les différentes familles de pêcheurs. En effet :

- si sa dimension sociale demeure encore forte, sa valeur économique est faible par rapport à d'autres secteurs comme l'industrie et le tourisme ;

- ses potentialités de développement sont pratiquement inexistantes. Au contraire, elle est confrontée aujourd'hui à de réels problèmes de ressource qui ont généré des situations conflictuelles ou prêtes de l'être et qui laissent présager une récession. Elle apparait donc plutôt comme marginale dans une perspective de mise en valeur du littoral ;

- enfin, perçue auparavant comme une activité naturelle et "douce" pour le milieu (concept du "bon pêcheur"), son image a tendance à se détériorer depuis la prise en compte croissante des

intérêts "écologistes", de l'impact concret des activités anthropiques sur le milieu naturel, et des impératifs de préservation de la qualité de ce milieu. La pêche professionnelle apparaît alors comme une activité de prédation sauvage favorisée par un libre accès qui a permis bon nombre d'excès et qui a induit une surexploitation des principales espèces commerciales.

Plutôt qu'un développement anarchique, une cohabitation si possible harmonieuse des divers intérêts revendiquant l'accès de la frange littorale doit être recherchée. Les Etats régionaux de la ressource devraient permettre également de jeter les bases de cette cohabitation, notamment entre les diverses composantes de la Pêche au sens le plus large du terme.

3) Cohabitation littorale et pêche

Bien qu'un manque crucial d'informations sur la pêche côtière soit à déplorer, des signes préoccupants témoignent de l'état de santé précaire du segment dit des petits métiers : dégradation du milieu, amenuisement des ressources, rentabilité aléatoire de l'exploitation, accroissement anarchique de l'effort de pêche, conflits croissants entre métiers...

Des actions jusqu'ici ponctuelles et locales ont été entreprises pour lutter contre cette spirale qui se traduit finalement pour beaucoup de pêcheurs artisans par un surendettement, mais leurs objectifs semblent plutôt être dictés par la recherche à tout prix d'une paix sociale que par des objectifs de gestion clairement affirmés pour une exploitation rationnelle et économiquement fondée de la bande côtière (cf. thème 4). Il ne semble en effet plus guère possible de laisser perdurer sans risques majeurs les compétitions actuelles pour la ressource et les lieux de pêche.

La frange littorale apparaît comme un milieu aux dynamiques fortes et pas toujours compatibles. Conséquence ou non de ces conflits d'intérêts, il est de plus souvent en cours de dégradation plus ou moins avancée. A cet égard, la cohabitation entre les diverses familles de la pêche professionnelle semble pouvoir être la plus facilement conciliable.

Mais il semble opportun que les règles de cette cohabitation ne soient élaborées qu'après l'établissement d'un schéma général d'aménagement de la bande côtière qui fasse, en fonction des objectifs socio-économiques retenus, la part des grands types d'activité. La protection des zones sensibles et nécessaires à la pérennité des stocks halieutiques y sera naturellement intégrée.

Ensuite pourront être évalués divers "plans pour la Pêche" visant à préciser les modalités de gestion des zones allouées à l'exploitation halieutique, et notamment leurs conditions d'accès aux divers métiers pratiqués par les pêcheurs professionnels :

- allocation uniquement aux petits métiers ;
- appropriation de la bande côtière par les arts dormants, quelque soit la taille de l'entreprise de pêche ;
- exclusion de certains types d'exploitation comme les arts traînants, exclusion pouvant

conduire parfois à une méexploitation de plusieurs stocks totalement ou saisonnièrement inféodés aux petits fonds (crevette grise, seiche, lançon, anguille, pélagiques) ;

- encadrement strict de l'effort, contingentement des captures, droits d'accès ...

On pourra enfin réfléchir au **système de gestion et plus particulièrement à son niveau géographique et institutionnel de décision et de contrôle** que nécessitera cette privatisation de fait de la bande côtière.

avril 1992

Thème 3 - Limitation et réglementation de l'usage des filets

On peut rappeler utilement ici (Cf. thème 1) qu'**aucun engin n'est intrinsèquement nuisible**, mais que son usage peut être excessif et générer une mortalité trop forte pour la ressource. Les filets, présentés à l'origine comme des engins effectivement sélectifs sur les espèces et sur les tailles, et donc dits de "pêche douce", s'avèrent actuellement être des engins "trop" efficaces et à l'origine d'une forte compétition pour la ressource et les lieux de pêche. C'est probablement sur ces excès d'utilisation, plus que sur les engins eux-mêmes, que limitation et réglementation pourront avoir prise.

Situation du métier de fileyeur

Les métiers des filets se sont fortement développés depuis 1985. Cet essor paraît avoir été favorisé par une ressource conjoncturelle abondante, notamment de cabillaud (classe d'âge 1985) et de sole (classe 1979), qui a attiré aux filets des professionnels de la pêche mais aussi des intervenants extérieurs cherchant une reconversion. Ces métiers apparaissent donc comme opportunistes, se sont développés d'autant plus facilement qu'aucun cadre réglementaire n'existait, qu'ils n'exigeaient pas de forte expérience professionnelle et que ces métiers sont considérés comme "moins durs" que d'autres.

Cet essor spectaculaire a entraîné des conflits d'espace avec les autres métiers, d'une part à la côte, zone prépondérante d'activité des fileyeurs, mais également plus au large depuis qu'une suroccupation des fonds côtiers et une diminution notable des résultats d'exploitation ont poussé les bateaux les plus gros à rechercher de nouveaux lieux de pêche.

La surexploitation de la bande côtière a provoqué chez les pêcheurs une fuite en avant qui s'est traduite par :

- l'accroissement des longueurs de filet mises à l'eau, qui renforce encore l'augmentation de l'effort de pêche due à l'essor de la flottille en terme de navires et génère un surinvestissement qui pèse lourd dans les comptes d'exploitation ;

- une diminution progressive des maillages utilisés, qui infirme peu à peu le caractère sélectif reconnu initialement à ces types de pêche ;

- la diversification extrême des engins mis en oeuvre, avec la reconversion grandissante aux trémails (ou "pêche-tout") et l'apparition récente des filets à grand maillage pour le large (lotte, turbot, raies) ;

- un caractère annuel de la pêche aux filets pour bon nombre de navires, qui travaillent de septembre à mars aux filets droits à cabillaud (et depuis peu au merlan) et à la belle saison aux trémails (sole, plie) ;

- une exploitation intensive des épaves, notamment aux périodes de reproduction, alors que celles-ci représentaient auparavant autant de "réserves" difficilement accessibles aux

pêcheurs et en particulier aux chalutiers. A ce problème est lié celui des épaves stérilisées par les filets abandonnés.

L'intensification de l'effort et l'amointrissement de la ressource, soit lié à des recrutements moins abondants ou très aléatoires, soit entraîné par une surexploitation des zones de pêche traditionnelles, ont inévitablement compromis la rentabilité des bateaux les moins performants. Or la flottille des fileyeurs est caractérisée par deux grandes catégories de navires, qui ont d'ailleurs réagi différemment à ces difficultés :

- les uns, petits et peu puissants, qui présentent une faible flexibilité géographique et une polyvalence limitée vers d'autres métiers. Ils ont constitué l'essentiel des arrêts définitifs du plan Mellick et leur avenir, en termes économiques, paraît difficile et très soumis à l'arrivée d'une ressource abondante inattendue ;

- les plus gros navires qui peuvent exploiter des fonds de plus en plus éloignés et alterner la pêche aux filets avec d'autres activités comme la drague à coquille, le chalutage côtier ou d'autres arts dormants tels que lignes et casiers.

En fait, il est difficile d'apprécier la situation exacte des pêcheurs pratiquant les métiers du filet, car comme pour bon nombre de petits métiers, les données fiables font défaut par manque de statistiques, et en raison d'une importante commercialisation des produits hors criée, d'une forte dispersion géographique, de techniques et matériels évoluant sans cesse,...

Malgré le manque d'information sur ce segment de flotte, la mise en place d'une réglementation semble impérative, tant la crise est profonde et les conflits latents ou réels. Disposant de l'essentiel des données techniques et Financières d'exploitation, les professionnels devront contribuer pleinement à son élaboration.

Les données d'une réglementation des métiers du filet

Un peu d'histoire montre que c'est l'accès libre à la ressource, tradition très libérale, qui a ruiné les systèmes coutumiers d'exclusivité par métiers pour l'occupation de l'espace, et que la rentabilité désormais compromise des entreprises rend de plus en plus difficile le maintien d'un certain ordre dans les pêcheries au bénéfice d'un individualisme renforcé.

Cet individualisme s'est récemment signalé soit par une revendication croissante à la propriété de lieux de pêche, surtout à la côte, soit par un report d'effort vers des zones toujours plus lointaines. Désormais, on ne peut plus cependant compenser la surcapacité en allant encore plus loin, et la prise de conscience devient inéluctable face à :

- une ressource raréfiée dont on ne peut pas augmenter la productivité naturelle sinon à terme en régulant strictement les prélèvements ,

- une capacité de capture toujours croissante générée par un accès encore ouvert, même s'il est déjà économiquement freiné au vu de multiples échecs récents ,

- une appropriation de fait de nombreux lieux de pêche dont l'accès n'est donc plus aussi libre et gratuit qu'il n'y paraît.

Dans cette apparente impasse, certaines constatations ou résultats d'enquête peuvent être utilement rappelés :

- la compétition due à l'abondance des filets est surtout réelle, et perturbante, pour la gestion des lieux de pêche, alors que les filets restent des engins sélectifs par l'espèce et la taille comparativement à la plupart des arts traînants ,

- la longueur excessive des filets est par ailleurs reconnue volontiers par les fileyeurs eux-mêmes comme source importante de surcapacité de capture, la longueur embarquée devenant ainsi le premier moyen de régulation de l'effort sur ce métier avec le respect des maillages ,

- le principe de limiter les jours de pêche est mal perçu ,

- le principe de licences (non payantes) est volontiers abordé pour réguler le nombre de bateaux, même si certains préfèrent encore une régulation des flottilles selon la seule viabilité économique.

Dans ce sens, certaines réglementations ont déjà été prises au coup par coup localement. Elles visent le plus souvent à limiter l'effort de pêche par la longueur des filets mise à l'eau (souvent rapportée au nombre d'hommes à bord) ou à imposer une cohabitation précaire.

Reconnue de tous actuellement comme très insuffisante, une future réglementation globale et adaptée devra aborder :

- la **régulation de l'accès à la ressource** par l'encadrement du nombre de navires aux métiers du filet. Des solutions existent par le biais des PME, ou d'un régime de licences préfigurant de fait la mise en place d'une certaine "**segmentation des flottes**" où certains métiers pourraient se voir préférentiellement liées à l'exploitation de leurs ressources traditionnelles. Cette pseudo-appropriation d'un droit de pêche s'assortirait d'une exigence de réelle compétence professionnelle et d'une obligation de déclaration de l'activité exercée et de ses résultats pour qu'enfin des éléments de diagnostic deviennent accessibles ,

- les formes d'une **réglementation sur les caractéristiques techniques des navires et de leur équipement**, sachant qu'un encadrement vraiment sélectif est capable de limiter une **dérive trop importante des capacités de capture**, mais peut aussi compromettre l'évolution nécessaire du métier en lui interdisant indirectement les gains de productivité par l'innovation technologique, en contrecarrant la flexibilité géographique ou une certaine polyvalence, ou enfin en se révélant néfaste sur le plan de la sécurité ,

- la **maîtrise de l'effort de pêche réellement mis en oeuvre**, passant entre autres par l'adoption de ratios d'exploitation en nombre maximum de filets ou longueur/poids de filet par homme embarqué, en quotas d'espèces-cibles par navire/homme, en temps de pêche ou nombre de marées,...ceci assorti d'un contrôle interne par la profession même si l'encadrement administratif reste indispensable ,

- les mesures de gestion spatio-temporelle destinées à réduire la compétition entre métiers pour l'espace, celles-ci étant liées à la recherche d'une segmentation réaliste des flottes au travers de leurs espèces-cibles et de leurs lieux de pêche les plus caractéristiques lorsque les statistiques disponibles le permettent ,

- la sélectivité des engins au travers des maillages et du montage des filets, des règles bien concertées pouvant aussi porter sur les prises accessoires (crabes par exemple) et certains rejets.

avril 1992

<p style="text-align: center;">Thème 4 : Principes généraux de la gestion de stock, cas particulier et pédagogique de la coquille Saint-Jacques en Manche-est</p>
--

1.- PRINCIPES GENERAUX DE GESTION D'UN STOCK HALIEUTIQUE

Communément, rationaliser l'exploitation d'un stock équivaut à garantir sa conservation; or, en fait, entre la non exploitation et une exploitation si intense qu'elle élimine biologiquement une ressource il existe une gamme de situations possibles où les stocks subissent une exploitation sans menace pour leur pérennité, car pour la plupart des espèces il est difficile de concevoir une élimination.

En revanche, la pêche diminuant l'abondance, l'exploitation d'un stock peut devenir économiquement moins intéressante et même être abandonnée, cette situation étant couramment assimilée à une disparition de la ressource. En règle générale, un équilibre s'établit entre pêche et ressource selon une classique relation prédateur-proie. Le problème de la conservation ne peut cependant pas être éludé, surtout lorsque la réduction du stock de géniteurs, très sévère, peut menacer la reconstitution de la ressource.

Ceci s'explique du fait que l'état d'un stock, et la production que l'on peut en tirer, dépendent à la fois des caractères propres à l'espèce (fécondité, croissance, longévité,...) et des conditions de l'exploitation (effort de pêche, composition des captures en âge,...). Pour un stock, et après les périodes fastes de début d'exploitation, l'effort peut atteindre un tel niveau que le nombre d'individus survivant jusqu'à la maturité sexuelle devient insuffisant pour assurer le renouvellement de la population, ou d'une façon trop aléatoire pour assurer une exploitation dirigée rentable.

1.1.- Principaux effets de l'exploitation sur un stock

Lorsqu'une ressource halieutique est pleinement exploitée, chaque pêcheur a la tentation de renforcer son effort en améliorant son efficacité pour compenser les pertes pondérales ou de valeur débarquée. Conjuguée à celle des autres, cette augmentation de capacité globale de capture se soldera pourtant par la baisse des prises par unité d'effort, signe le plus évident d'une surexploitation au même titre que le rajeunissement excessif des captures.

La baisse du rendement de pêche arrêtant d'elle-même l'activité économique, on doit surtout retenir le **rajeunissement excessif de la ressource** comme la **manifestation la plus grave de surexploitation** car il induit de nombreux effets pervers :

- une forte diminution du stock de géniteurs qui peut compromettre la reconstitution de la ressource, même si l'on n'établit pas encore de relation claire entre volume du stock d'adultes et recrutement ,
- une impossibilité pour des classes d'âge entières de contribuer au moins une fois à la reproduction ,
- une augmentation de la dépendance de la pêche vis-à-vis du recrutement annuel (puisqu'il existera de moins en moins de "stock tampon") et donc vis-à-vis des aléas du milieu, élément prédominant dans le succès ou l'échec de phases biologiques délicates telles que ponte, fécondation et vie larvaire ,

- une **dégradation de la qualité des diagnostics et pronostics sur la ressource**, les calculs nécessaires étant d'autant moins précis qu'ils s'appuient sur un faible nombre de classes d'âge sur lesquelles on dispose de données ,

- une **perte importante de rendement pondéral**, la ressource étant pêchée avant qu'elle n'ait pu développer son meilleur produit entre nombre d'individus et poids individuel ,

- un **manque à gagner** puisque le poisson de belle taille se vend habituellement mieux que le trop petit, bien souvent hors taille d'ailleurs.

1.2.- Principaux modes de régulation de l'exploitation

Dans la pratique, la réglementation communautaire des pêches repose sur trois mesures de gestion :

- le **contingentement des captures** par espèce et par zone, par application de TAC (Capture Totale Admissible par stock), **destiné à contrôler les taux d'exploitation**,

- la réglementation des caractéristiques des engins et techniques de pêche, en particulier pour améliorer les profils d'exploitation, c'est-à-dire la structure démographique des captures ,

- en corollaire, la fixation des tailles marchandes minimales par espèce.

a) Mesures agissant sur le taux d'exploitation

Le régime des TAC et la recherche de maximisation de la production pondérale, conçus sur des bases biologiques et souvent associés en tant que moyens de maîtriser indirectement les investissements et les capacités de capture, constituent la **base originelle de la gestion des pêches**. Avec le temps, ils ont été jugés **trop contournables et peu opérationnels** pour diverses raisons :

- difficulté d'arrêter une pêcherie multispécifique à cause d'une seule espèce ,

- tendance naturelle des professionnels à dissimuler des captures, faussant d'autant les statistiques indispensables aux prévisions ultérieures ,

- procédure très longue de fixation des TAC et remise en question annuelle qui sont considérées par la pêche comme trop perturbatrices.

Le recours à un régime de contrôle direct des moyens de production a donc été de plus en plus présenté comme nécessaire, car jugé plus apte à adapter réellement les capacités de capture aux capacités de reconstitution des ressources. C'est ce raisonnement qui a conduit à la mise en place des Plans d'Orientation Pluriannuels (POP) et du Permis de Mise en Exploitation (PME) assimilable à un premier régime de licences. En théorie en effet, ce régime doit permettre aux navires de mieux profiter d'un niveau élevé de capture par unité tout en évitant , *par le numerus clausus*, une surcapacité de la flotte.

Il s'avère complémentaire de celui des TAC, le contrôle de l'effort agissant directement et à moyen-long terme alors que les TAC interviennent indirectement et à court-moyen terme.

Une réflexion sur la gestion des stocks devra aborder les difficultés que génère un tel système de contrôle direct avec :

- le choix des critères d'attribution (puissance, caractéristiques des engins,...)

- la complexité des mécanismes institutionnels et du choix des critères de décision de :

. détermination du nombre et des types de navires retenus ,

- . durée et transfert de ces droits ,
- . retrait des capacités s'avérant excédentaires ,
- . moyens de prélèvement éventuel sur la rente d'exploitation ainsi dégagée ,...
- la maîtrise des performances technologiques qui, à flottille constante, entraînent encore une augmentation progressive de l'effort réel.

Toute réflexion devra aussi aborder les problèmes d'attribution d'aires ou de temps de pêche pour limiter les conflits entre flottilles travaillant en compétition pour la ressource ou surtout l'espace.

b) Mesures agissant sur les profils d'exploitation

Il s'agit avant tout du contrôle des maillages auquel on associe la fixation de tailles légales minimales au débarquement. Si pour une espèce considérée indépendamment des autres les gains à long terme peuvent être considérables (cas de la coquille Saint-Jacques), ils sont généralement plus limités dans une pêcherie multispécifique où il est impossible d'appliquer la maille optimale pour chaque espèce. On se rappellera néanmoins que les gains économiques sont souvent supérieurs aux gains en poids car, en général, les grands individus sont ceux dont le prix est le plus élevé.

L'inconvénient majeur d'une telle gestion par augmentation de maillage tient aux inévitables pertes immédiates, la compensation ne se faisant qu'au rythme de la croissance des jeunes individus épargnés par la nouvelle maille. La préservation des jeunes peut être par ailleurs gérée par des cantonnements qui pourraient souvent correspondre à des nourriceries reconnues. Encore faut-il que ces zones ne coïncident pas avec les fonds de pêche habituels d'une autre espèce importante. Enfin certains chaluts sélectifs peuvent permettre de réduire les captures accessoires de jeunes tout en permettant la pleine exploitation de la cible principale.

1.3.- Des exemples simples à la réalité complexe

Ce qui précède se rapporte implicitement à une pêcherie unitaire, situation rare dans nos régions où un ensemble d'espèces est exploité simultanément mais à des degrés divers par des flottilles de type varié utilisant des engins différents.

Considérée globalement, la réaction d'un ensemble d'espèces à l'exploitation est, dans ses principes, semblable aux cas simples. Toutefois, elle s'en écarte en ce que le développement de l'effort de pêche peut entraîner une modification de la composition spécifique de la ressource en rapport avec les différences de caractéristiques biologiques entre espèces (croissance, âge de première maturité,...) et en fonction du réseau complexe et fluctuant des relations de compétition et de prédation qui les lient. Malgré les efforts récents de modélisation, on est encore loin de comprendre les mécanismes qui régissent l'évolution des écosystèmes exploités.

Lorsque par ailleurs plusieurs types de navires participent à une pêcherie, chaque type de pêche peut entraîner une modification des rendements des autres métiers qui exploitent les mêmes espèces, traduisant leur interdépendance par la ressource. L'exemple de pêcherie dite séquentielle est typique, où une espèce est exploitée successivement à ses différents âges par plusieurs métiers (exemple de la sole).

Enfin, tous les métiers se pratiquant dans les mêmes secteurs sont potentiellement en compétition pour l'espace, arts traïnants et dormants semblant particulièrement peu compatibles. La gestion des conflits d'espace nécessite une partition de ce dernier et parfois aussi celle des périodes de pêche, mais les outils d'analyse permettant de comparer l'efficacité des métiers sont pour le moins difficiles à mettre en oeuvre, surtout lorsque les statistiques sont incertaines. Malgré les difficultés, c'est cette sorte de gestion que l'Administration s'efforce d'élaborer et d'appliquer pour que soit tiré "le meilleur parti de la ressource".

1.4.- Nécessité d'objectifs clairs de gestion

Reste à définir à ce stade ce que l'on entend par cet objectif, celui affiché d'une "recherche d'un maximum de bénéfices économiques et sociaux" ayant déjà remplacé l'objectif anciennement prioritaire de "recherche de la production pondérale maximale équilibrée". Actuellement, il ne peut y avoir d'aménagement réel sans une définition préalable d'objectifs précis impliquant des choix de nature politique au sens de :

- maximiser le bénéfice économique global ,
- accroître la rentabilité des armements ,
- développer ou maintenir l'emploi ,
- tirer de la mer un maximum de protéines ,
- ou simplement sauver la ressource dans certains cas.

L'absence de choix, laissant les mécanismes naturels jouer librement, entretient de toute manière l'excès de compétition dont les conséquences ont déjà été schématisées :

- réduction de la productivité des stocks ,
- dérive de la pêche vers des poissons de plus en plus jeunes ,
- accentuation de la variabilité naturelle de la ressource ,
- accroissement des risques d'effondrement brutal du recrutement ,
- exacerbation des conflits ,
- dissipation totale de la rente attachée à la ressource.

2.- CAS PARTICULIER DE LA GESTION DE LA COQUILLE SAINT-JACQUES EN MANCHE-EST

Le poids économique régional de la coquille Saint-Jacques en Manche-est est tel que son exploitation a lieu annuellement dans un climat passionnel qui nuit fortement à une gestion rationnelle de cette ressource alors qu'elle pourrait-être exemplaire. Les scientifiques se doivent d'insister sur le caractère pédagogique que pourrait avoir la gestion de cette espèce dont l'exploitation est pratiquement monospécifique, ne met en jeu qu' un seul engin, et dont la biologie permet au stock de réagir dans des délais assez brefs, et donc clairement sensibles, aux sollicitations ou aménagements qu'on lui applique.

Dans cette note, quelques propositions sont faites pouvant mener à une gestion de la Coquille Saint-Jacques de Manche-est meilleure, sinon idéale; elles s'appuient sur les conditions particulièrement favorables, en termes d'abondance, connues depuis deux années et qui auraient pu laisser envisager d'infléchir durablement la stratégie d'exploitation de cette espèce.

2.1.- Caractéristiques de la biologie de l'espèce et de son exploitation

* Biologie

- espèce sédentaire (sauf à sa phase larvaire) permettant un suivi précis de la ressource année après année,
- mortalité naturelle faible autorisant le principe, non valable pour toutes les espèces, des reports de ressource d'une campagne à la suivante sans risque important de déperdition ,
- forte croissance permettant de constater rapidement les gains résultant d'une bonne gestion,
- première reproduction assez précoce à deux ans à une taille compatible avec la taille moyenne d'exploitation fixée actuellement à 11 cm par règlement communautaire,
- cependant, fécondité non optimale à deux ans justifiant la nécessité de préserver des individus plus âgés,
- recrutement annuel très irrégulier (variant de 1 à 10) dépendant probablement beaucoup de l'hydroclimat et de l'abondance des géniteurs, même si aucune relation stock/recrutement n'est établie.

* Exploitation

- exploitation par un seul type d'engin (sauf variantes) intégralement ciblé sur l'espèce,
- exploitation ne relevant pratiquement que de la France et en grande partie dans la bande des 12 milles,
- bon taux de survie des individus hors taille (lorsqu'ils sont rejetés),
- prix rémunérateurs lorsque la demande est forte, et si donc existe une forte régulation des apports sur zone ainsi qu'une coordination entre régions d'exploitation,
- le marché, bien que porteur, est très concurrentiel au niveau européen (pour les produits frais) et mondial (pour les produits congelés),
- de nombreuses unités vivent essentiellement de la campagne coquillière.

2.2.- Objectif général d'une bonne gestion

A développer plus largement dans une réflexion ultérieure, la recherche de progrès peut porter sur les points suivants :

- rechercher une stabilisation et une meilleure valorisation des apports annuels, permettant de maintenir une bonne valeur débarquée sans avoir recours aux apports massifs, et donc au gaspillage ,

- faire en sorte que la production d'une campagne soit moins dépendante du recrutement d'une seule année, et donc ne repose plus essentiellement sur une classe d'âge mais sur deux ou trois,

- créer une règle de maintien annuel d'un reliquat important de coquille afin de reconstituer un stock-tampon.

- harmoniser les stratégies d'exploitation entre les gros gisements nationaux pour mieux maîtriser les marchés.

2.3.- Moyens d'une meilleure gestion

a) Une bonne information sur la ressource et son exploitation

- les campagnes d'évaluation réalisées annuellement par IFREMER fournissent une information essentielle sur l'abondance de la ressource, sa distribution géographique approximative et sa structure en taille et en âge. Des recommandations en résultent sous forme de quota global indicatif, de proposition de date d'ouverture de campagne, de modalités diverses d'exploitation, et enfin d'une recommandation de taille minimale de 11 cm ayant déjà été adoptée dès 1990.

La responsabilité de ces campagnes, dont la méthodologie est désormais au point, pourrait être transférée à la profession pour des raisons de coût mais surtout de sensibilisation plus efficace des pêcheurs à ce type d'observations.

- les résultats d'exploitation complets qui, si les fiches de pêche étaient rendues, apporteraient une précieuse information sur le déroulement des campagnes au travers des captures, débarquements et rejets, de l'effort de pêche fourni et des rendements par rectangle statistique par exemple ,

- des compléments de connaissance sur la biologie générale (variabilité de la croissance selon les années et la localisation,...), sur la physiologie de la reproduction (première maturité, ponte, fécondité, ...) et sur la vie larvaire (dérive , survie, ...).

b) Mise au point de règles d'exploitation réalistes

- respect effectif d'une taille minimale de 11 cm, qui n'est qu'un compromis de protection minimale du groupe 2 (coquille ayant deux hivers) pour qu'il puisse atteindre sa première maturité et contribuer partiellement à la reproduction avant d'être pêché ,

- dans ce même sens, **admettre le principe d'un report de capture à la campagne suivante** dès que le stock et les conditions économiques justifient ce type d'investissement dans le futur, réaliste et seule stratégie possible pour recréer une certaine sécurité d'exploitation ,

- **augmentation de la maille des dragues** en concordance avec la taille minimale de la coquille : le diamètre intérieur des anneaux du sac devrait être porté de 72 mm à 90 mm pour éviter de pêcher trop d'individus hors taille qui constituent autant de tentations pour le marché parallèle et pour limiter une mortalité inutile même si les rejets peuvent être considérés comme majoritairement vivants,

- **calcul argumenté des quotas par bateau** et choix réaliste du rythme de consommation en accord avec le quota global annuel, la rentabilité des bateaux et les capacités d'absorption du marché, la maîtrise des apports étant indispensable ,

- pour cette maîtrise, **limiter les ports de débarque, obliger à une déclaration d'apports et d'activité**, et surtout **réduire la capacité de capture par navire en limitant strictement le nombre d'engins embarqués.**

c) Application efficace des mesures adoptées et maintien des marchés

Les précédentes propositions n'auront d'effet qu'appliquées avec une rigueur qui dépend certes de l'Administration mais aussi, et surtout, de la profession et de sa volonté de progresser dans la gestion d'une ressource vitale pour elle et sur laquelle on peut effectivement agir.

Pour cela, il faudra mieux maîtriser la capacité de capture et le rythme des apports, ceci passant d'abord par une limitation de l'accès à l'exploitation. Le régime actuel de licences, accordées sans contrepartie et sans contrôle d'usage, semble beaucoup trop laxiste et incapable de générer une véritable responsabilisation des pêcheurs.

Or le déroulement des dernières campagnes, faites pourtant dans les meilleures conditions d'abondance de la ressource, montre que rien ne peut progresser sans cette responsabilisation vis à vis d'une ressource qui est pourtant régionale, sédentaire et capable de générer un gain rapide si elle est bien gérée.

La seconde obligation est de compenser efficacement la limitation nécessaire des apports journaliers par un bon maintien des cours, cette régularisation maîtrisée pouvant être un préambule à un allongement de la campagne (dans la mesure des possibilités de la ressource). On peut à cette occasion s'interroger sur le rôle affiché comme bénéfique des prix de retrait.

On pourra enfin réfléchir au principe de création de deux types de licences distinctes à la coquille, l'une attachée à une exploitation très réglementée mais ainsi mieux garantie sous juridiction nationale dans les 12 milles, et l'autre appliquée au-delà des 12 milles où l'exploitation serait plus libérale, menée avec les outils actuels dans le respect d'un TAC Manche-est dont l'évaluation, puis la consommation seraient calculées à partir de déclarations de capture de type communautaire.

Cette évolution ne ferait que préfigurer une certaine forme de segmentation des flottes prenant en compte traditions d'exploitation, connaissances scientifiques et volonté de gestion.

avril 1992

MORUE EN MANCHE ORIENTALE

Source de données : CIEM - Groupe de Travail "Poissons Ronds" - Octobre 1991

1. Captures (en milliers de tonnes)

	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990	Moyenne
TAC agréé	TAC pour l'ensemble de la région VII sauf VII a										
Total débarquements	5.3	4.0	3.8	3.5	3.3	12.8	14.2	9.4	5.5	2.7	6.5
Total Groupe de Travail	5.3	4.0	3.8	3.5	3.3	12.8	14.2	9.4	5.5	2.7	6.5

2. Biologie générale

L'âge de maturité sexuelle est, comme pour tous les stocks de cette espèce dans la région 2, de 4 ans, soit une taille moyenne de 75 cm. Les caractéristiques biologiques des individus de ce stock sont tout à fait comparables à celles des individus des autres stocks de la région. La reproduction a lieu en hiver sur les bancs du Pas-de-Calais et les juvéniles regagnent la pêcherie vers 2 ans. L'identité de ce stock (indigène à la Manche ou rattaché à celui du sud de la Mer du Nord) est encore mal connue, encore que de nombreux indices laissent à penser que la deuxième hypothèse est plus plausible.

3. Exploitation

Les captures ont été de 2 740 tonnes en 1990, la plus basse valeur depuis 1976, à comparer avec le tonnage record de 14 220 tonnes en 1987. Ceci s'explique, d'une part par la disparition de l'énorme classe d'âge 1985, qui avait quasiment à elle seule alimenté la pêcherie de 1986 à 1988, et d'autre part par une vraisemblable et importante dégradation de l'état des stocks de morue dans l'ensemble de la région 2. Les captures françaises de sont montées à 2 100 tonnes soient 77 % du total.

4. Etat du stock

La faiblesse des données disponibles ne permet pas d'établir un diagnostic analytique fiable. Cependant, au vu du très faible niveau des captures, il est possible de penser que l'état du stock est actuellement très mauvais.

5. Recommandations de l'ACFM (novembre 1991)

Faute d'avis circonstancié, l'ACFM n'a pu se prononcer et recommande un TAC de précaution de 5 500 tonnes pour l'ensemble de la Manche.

MORUE EN MER DU NORD

Source de données : CIEM - Groupe de Travail "Poissons ronds" - Octobre 1991

1. Captures (en milliers de tonnes)

	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990	Moyenne
TAC recommandé	220	200	220	215	259	130	160	148	124		
TAC agréé	220	235	240	215	250	170	175	160	124	105	
Total débarquements	301	273	234	205	193	163	175	150	116	104	208
Total Groupe de Travail	265	301	273	234	205	193	163	175	150	116	208

2. Biologie générale

La morue est une espèce démersale largement distribuée au nord de 48°N. L'existence de plusieurs stocks, dont celui de Mer du Nord, est supposée mais n'a pu être formellement précisée.

L'âge de maturité sexuelle est variable entre 3 et 5 ans, l'essentiel des individus étant mature à 4 ans. La longévité de la morue peut théoriquement atteindre 15 ans, mais le fort taux d'exploitation fait qu'on ne rencontre plus guère d'individus de plus de 10 ans.

La reproduction est hivernale (janvier-avril) et a lieu sur les fonds côtiers du sud de la Mer du Nord et de la Manche-est. Les juvéniles (groupes 0 et 1) forment de fortes concentrations dans les zones peu profondes au large du Danemark, de l'Allemagne et de la Hollande, avant de rejoindre la pêcherie vers 2 ans (40 à 50 cm). Les relations migratoires entre frayères, nourriceries et distributions des adultes restent toutefois très incertaines.

3. Exploitation

Les captures de morue en Mer du nord ont été de 104 000 tonnes en 1990, à leur plus bas niveau connu depuis 1963. Le dernier maximum de captures était de 300 000 t en 1981. Depuis lors, les prises n'ont cessé de diminuer. Quelque soit la flottille considérée, les captures par unité d'effort sont en baisse régulière depuis le début des années 1980. Dans les dix dernières années, les débarquements français provenant de ce stock ont fluctué entre 3 000 et 14 000 t (2 à 6 % du total international) et sont actuellement à leur plus bas niveau depuis 20 ans.

La mortalité par pêche sur ce stock n'a cessé d'augmenter depuis 20 ans. Une diminution apparente s'est manifestée en 1990 mais elle reste à confirmer.

4. Etat du stock

Les biomasses, totale ou de géniteurs, sont actuellement à leurs plus bas niveaux connus. La biomasse de géniteurs a atteint en 1989 un minimum historique de 66 000 t, alors que le niveau dit de sécurité pour ce stock est estimé à 150 000 t. Il faut remonter à 1982 pour retrouver une biomasse supérieure à ce niveau.

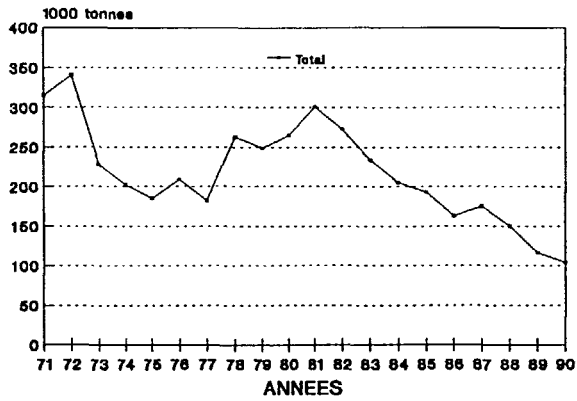
Depuis 1985, les recrutements sont inférieurs à la moyenne. La classe 1989 a été l'une des plus faibles connues et la classe 1990 est encore nettement au dessous de la moyenne. Les premières indications (qui restent à confirmer) concernant la classe 1991 laissent penser que celle-ci serait par contre au dessus du niveau moyen.

5. Recommandations de l'ACFM (novembre 1991)

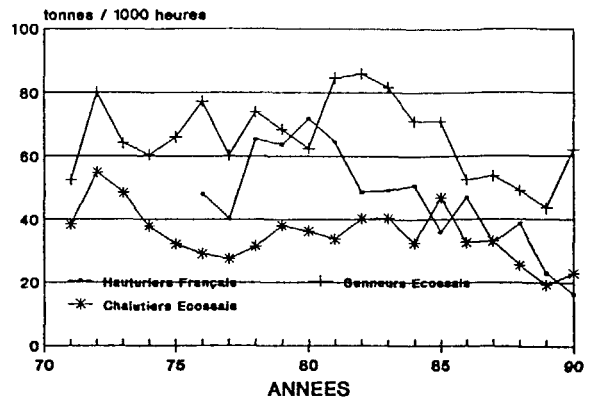
L'exploitation de ce stock au niveau actuel ne permettrait pas à la biomasse de géniteurs de se reconstituer substantiellement. Elle atteindrait 68 000 t au début de 1993. Cette faible quantité de géniteurs crée de grandes inquiétudes quant à leur capacité à régénérer un niveau de stock acceptable. L'ACFM recommande donc une réduction de 30 % de l'effort de pêche sur le stock de morue de Mer du Nord.

STOCK : MORUE EN MER DU NORD

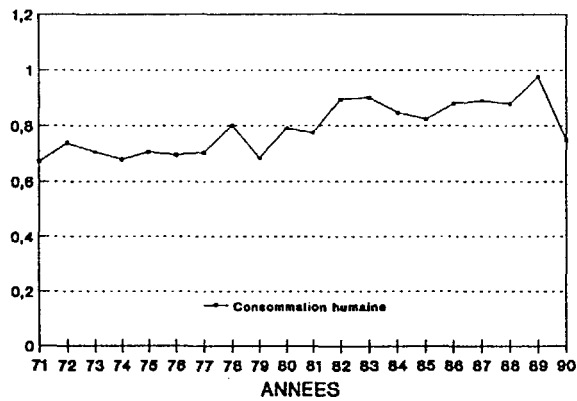
CAPTURES



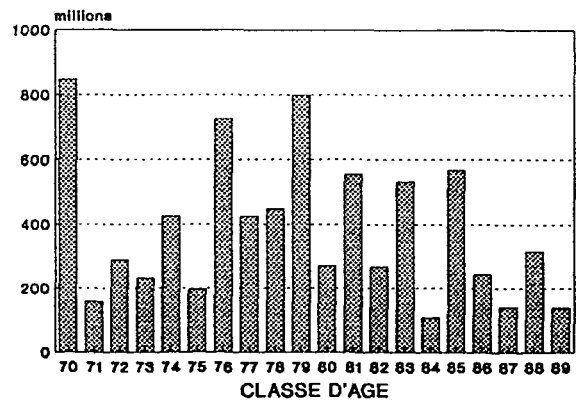
C.P.U.E



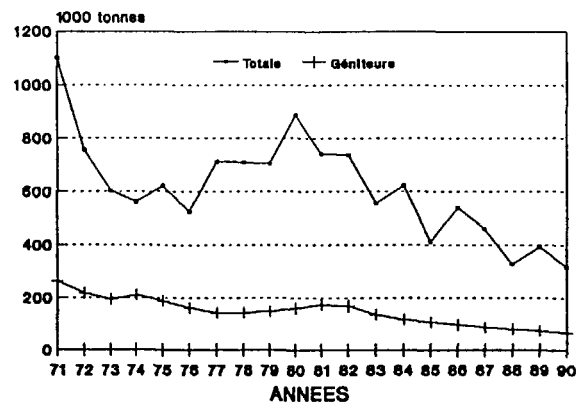
MORTALITE PAR PECHE



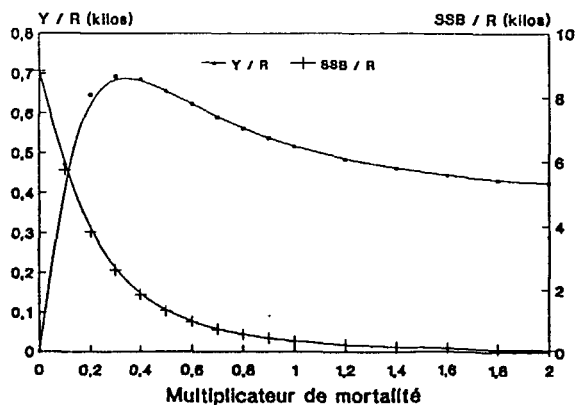
RECRUTEMENT A L'AGE 1



BIOMASSES



RENDEMENT A L'EQUILIBRE



MERLAN EN MANCHE ORIENTALE

Source des données : CIEM - Groupe de Travail "Poissons Ronds" - Octobre 1991

1. Captures (en milliers de tonnes)

	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990	Moyenne
TAC agréé	TAC pour l'ensemble de la région VII sauf VII a										
Total débarquements	8.9	7.9	6.9	7.4	7.3	5.5	4.7	4.4	4.1	3.5	6.0
Total Groupe de Travail	8.9	7.9	6.9	7.4	7.3	5.5	4.7	4.4	4.1	3.5	6.0

2. Biologie générale

L'âge de maturité sexuelle est de 2 ans ce qui correspond à une taille moyenne de 25 cm. La reproduction a lieu à la fin de l'hiver et au début du printemps. Les juvéniles sont recrutés très tôt dans la pêcherie (1 an ou 20-22 cm). L'identité du stock est mal connue mais on peut penser qu'il ne fait qu'un avec celui de la moitié sud de la Mer du Nord.

3. Exploitation

Les captures ont été de 3 480 tonnes en 1990, le plus bas niveau connu et en baisse régulière depuis 1980. La part française a été de 3 160 tonnes, en baisse régulière également depuis 1980. Elle représente toujours néanmoins la quasi totalité des captures (90 à 98 %). La mortalité par pêche semble décroître depuis 2 ans mais reste à un niveau élevé.

4. Etat du stock

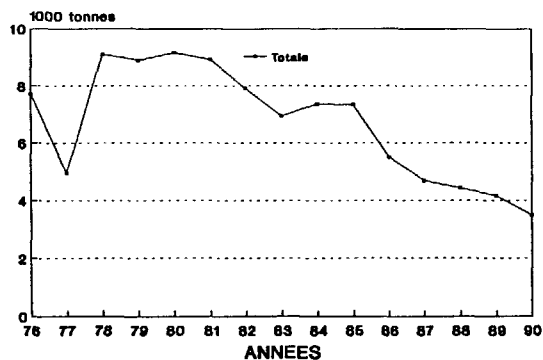
La biomasse de géniteurs est actuellement à son plus bas niveau connu (4 600 tonnes) et le dernier recrutement connu (classe 1989) est nettement en-dessous de la moyenne historique.

5. Recommandations de l'ACFM (novembre 1991)

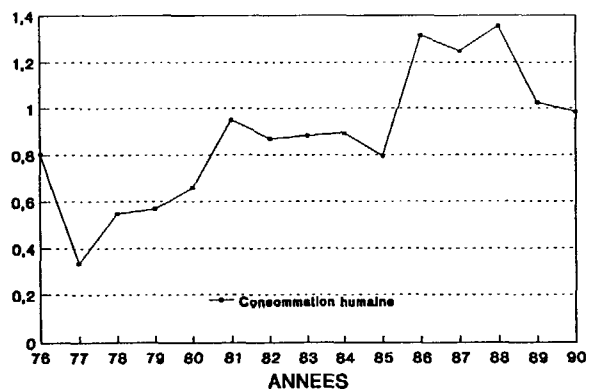
La qualité des données disponibles a été jugée comme étant relativement faible. Cependant, une étude analytique a pu être menée. L'état actuel du stock permet de penser que continuer à pêcher au niveau actuel de mortalité par pêche ne mettra pas le stock en danger tout en augmentant légèrement les captures. Aussi, l'ACFM recommande un TAC de 5 500 tonnes.

STOCK : MERLAN EN MANCHE ORIENTALE

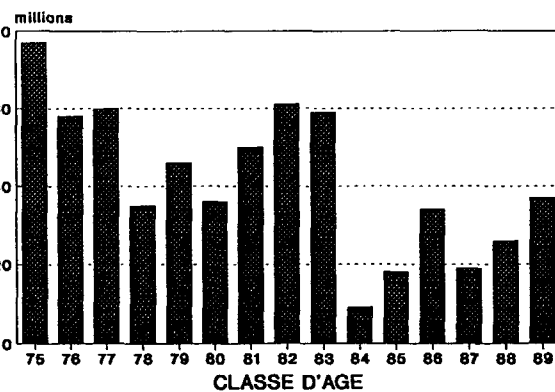
CAPTURE



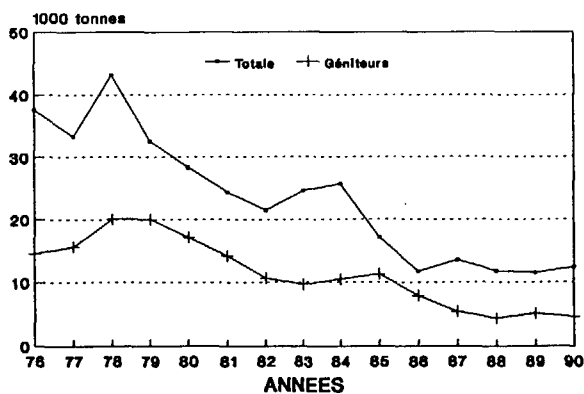
MORTALITE PAR PECHE



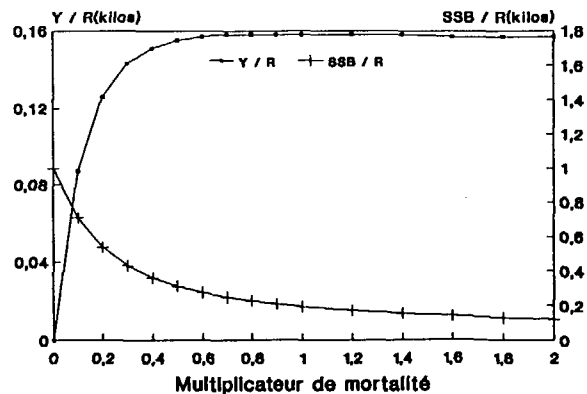
RECRUTEMENT A L'AGE 1



BIOMASSES



RENDEMENT A L'EQUILIBRE



MERLAN EN MER DU NORD

Source de données : CIEM - Groupe de Travail "Poissons ronds" - Octobre 1991

1. Captures (en milliers de tonnes)

	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990	Moyenne
TAC recommandé	150	100	125	102	118	135	127	134	115		
TAC agréé	150	170	170	149	160	135	135	120	115	125	
Consommation humaine	79	71	79	77	54	58	62	51	41	42	61
Total débarquements	146	104	103	96	69	76	78	100	84	93	95
Total Groupe de Travail	181	130	151	135	97	154	131	128	119	147	137

2. Biologie générale

Le merlan est une espèce commune de l'Atlantique Nord-Est. Une seule unité de gestion est actuellement retenue en Mer du Nord, bien que de nombreuses études ou observations laissent présumer l'existence d'un stock nordique et d'un autre plus méridional.

La maturité sexuelle est atteinte à 2 ans (27 cm) pour la quasi totalité des individus. Comme pour la morue, les merlans âgés (plus de 8 ans) deviennent de plus en plus rares dans les captures.

La saison de reproduction se situe entre janvier et avril-mai, avec un pic en mars. Les géniteurs se concentrent sur les fonds sablo-vaseux très côtiers et les juvéniles demeurent dans les eaux peu profondes et estuariennes jusqu'à l'âge d'un an (22-23 cm) avant de rejoindre la pêcherie. Ces comportements migratoires des jeunes et des adultes sont encore mal connus.

3. Exploitation

Les apports de merlan se sont élevés en 1990 à 93 000 tonnes, dont 42 000 t pour la consommation humaine et 51 000 t pour la pêche minotière. Comme en 1989, les captures accessoires de la pêche industrielle ont dépassé les débarquements pour la consommation humaine. Ceci est dû aux bons recrutements des classes 1988 et 1989 qui alimentent cette pêcherie en jeunes individus. Malgré cela, la tendance générale des débarquements pour la consommation humaine montre une baisse régulière depuis 1980. La part française y est variable, 15 % actuellement, mais de façon générale en baisse depuis 1981.

La mortalité par pêche a diminué depuis 2 ans mais reste globalement très stable sur les 20 dernières années.

4. Etat du stock

Depuis 1985, les recrutements ont été bons et même excellents en 1988. La classe 1989 est légèrement inférieure à la moyenne et la classe 1990 est estimée être, approximativement, au même niveau que celle de 1988. Les premières observations de la classe 1991 semblent indiquer un recrutement relativement faible.

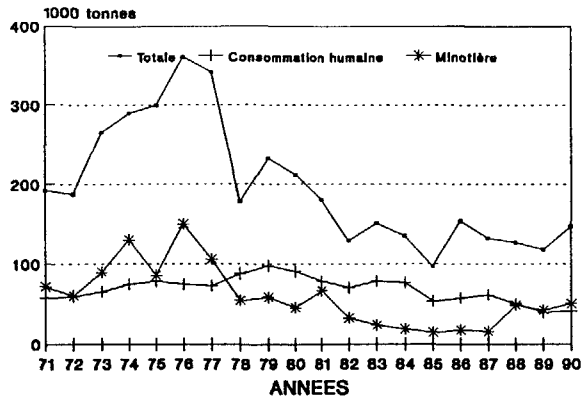
La biomasse des géniteurs est en augmentation depuis 1984 et est actuellement de 351 000 t, soit son plus haut niveau depuis 1981. La biomasse totale est elle aussi en augmentation et atteint 617 000 t.

5. Recommandations de l'ACFM (novembre 1991)

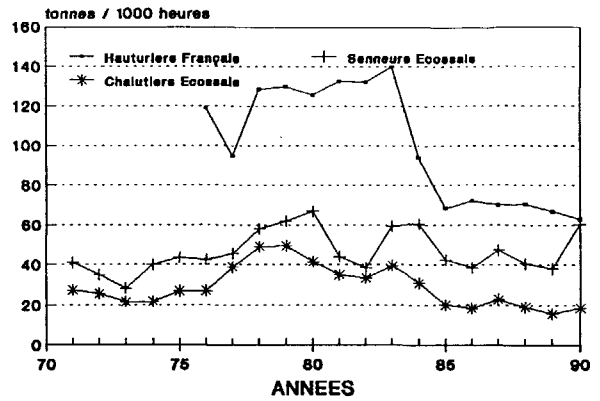
Si l'exploitation continue à son niveau actuel, les débarquements devraient s'accroître fortement pour atteindre un total de 135 000 t en 1992 (dont 73 000 t pour la consommation humaine). La biomasse de géniteurs devrait rester sensiblement au niveau actuel. Il n'y a, a priori, aucun danger majeur pour ce stock. Cependant et compte tenu du fait que cette espèce vit en mélange avec d'autres stocks menacés (morue et églefin essentiellement), l'ACFM recommande que la réduction d'effort de 30 % préconisée pour ces autres espèces soit, pour être efficace, également appliquée au merlan.

STOCK : MERLAN EN MER DU NORD

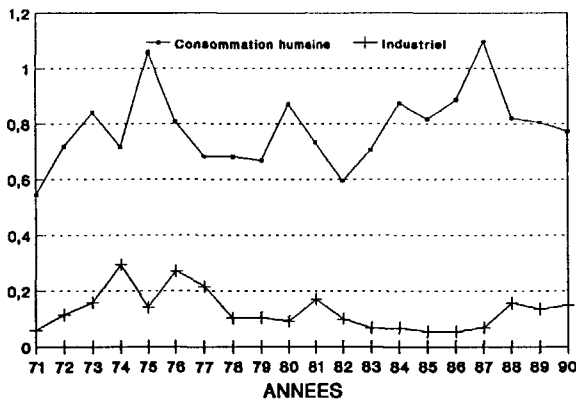
CAPTURES



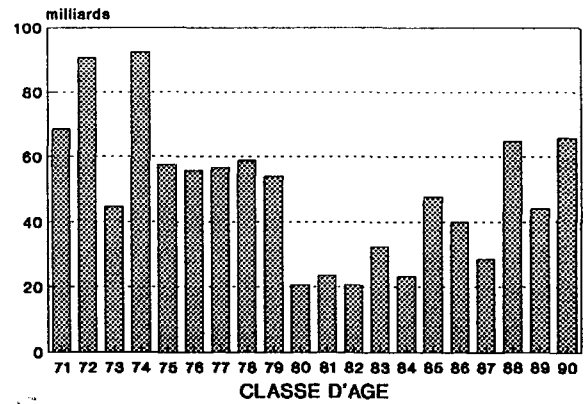
C.P.U.E



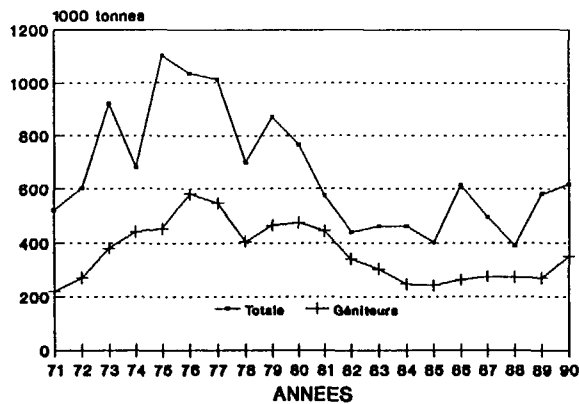
MORTALITE PAR PECHE



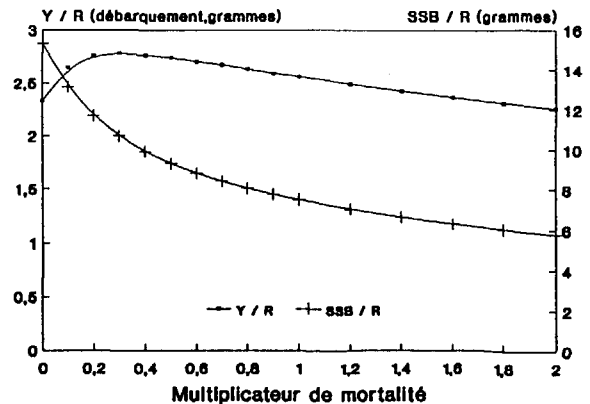
RECRUTEMENT A L'AGE 0



BIOMASSES



RENDEMENT A L'EQUILIBRE



SOLE EN MANCHE ORIENTALE

Source de données : CIEM - Groupe de Travail "Poissons plats"

1. Captures (en tonnes)

	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990	Moyenne
TAC agréé	1200	2600	2100	2500	2700	3200	3850	3850	3850	3850	
Total débarquements	2137	2674	2041	2406	3633	2937	3841	3302	2945	1738	2765
Total Groupe de Travail	2257	2819	3172	3286	3870	3928	4867	3946	4157	3957	3626

2. Biologie générale

Espèce benthique, la sole vit de préférence sur les fonds meubles de sable fin ou de sable vasard. La croissance de la femelle est plus rapide que celle du mâle et la longévité peut dépasser 20 ans. La première maturité sexuelle survient au cours de la 3^{ème} année chez les femelles (vers 28 cm) et de la 2^{ème} chez les mâles (dès 23-24 cm).

En Manche orientale (division VIIId), la saison de reproduction s'étend de mars à juin avec généralement un maximum en avril-mai. Les plus importantes concentrations de géniteurs sont observées sur les fonds d'une vingtaine de mètres proches des côtes françaises et, en raison d'une forte tolérance de la sole à la dessalure, les principales nourriceries sont localisées dans les eaux côtières (< 5m) et dessalées des estuaires. Les concentrations majeures de juvéniles sont recensées sur les côtes françaises (Baies de Somme, Seine, Veys).

La sole effectue une migration automnale vers le large lors du refroidissement des eaux côtières et une migration printanière vers la côte en relation avec la nutrition et la reproduction.

3. Exploitation

Les débarquements, après avoir culminé à près de 4 900 tonnes en 1987, se sont stabilisés depuis lors au voisinage de 4 000 tonnes. Ce stock concerne tout particulièrement la France qui, avec une moyenne de 2 000 t par an sur les six dernières années, réalise plus de 50 % des apports. Ces débarquements français au cours des dernières années sont assurés à peu près à parts égales par les chalutiers et les fileyeurs.

Les captures par unité d'effort, pour la majorité des flottilles, ne cessent de diminuer et ont pratiquement décliné de moitié par rapport à la période 1986-87 où elles avaient atteint leur maximum. La mortalité par pêche a fortement augmenté depuis 1985 et se maintient à un niveau historiquement élevé. Il faut par ailleurs souligner que le diagramme d'exploitation de ce stock est médiocre dans la mesure où près de 70 % des débarquements sont composés de poissons de moins de cinq ans.

4. Etat du stock

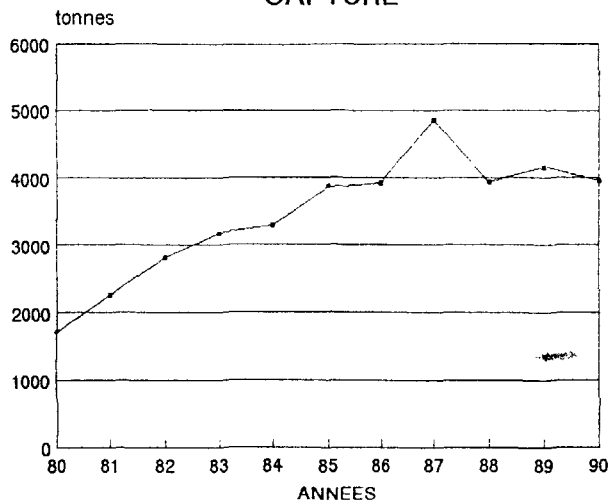
La biomasse de géniteurs, après avoir atteint un maximum de 10 400 t en 1986, n'a cessé depuis de diminuer pour parvenir en 1990 à 6 500 t, niveau le plus bas des dix dernières années. A l'exception de la classe d'âge 1985 qui s'était révélée assez bonne mais qui n'intervient déjà pratiquement plus dans les captures, les recrutements enregistrés au cours des dix dernières années sont proches de la moyenne. La classe d'âge 1989, qui ne sera recrutée qu'en 1992-93, pourrait (sous réserve de confirmation) être néanmoins assez forte et contribuer à améliorer légèrement la situation de ce stock.

5. Recommandations de l'ACFM (novembre 1991)

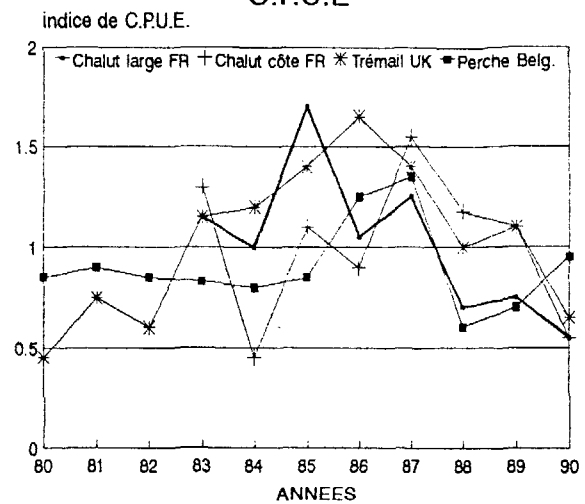
Dans les conditions actuelles d'exploitation et même si la mortalité par pêche restait constante, la biomasse de géniteurs n'en continuerait pas moins de s'affaiblir. En conséquence et pour éviter que cette biomasse ne descende en dessous du niveau moyen observé jusqu'à présent, l'ACFM recommande que la mortalité par pêche soit réduite au minimum de 20 % en 1991, ce qui conduirait à maintenir une biomasse féconde en 1992 et 1993, respectivement de 5 100 et 5 400 tonnes.

STOCK: SOLE EN MANCHE ORIENTALE

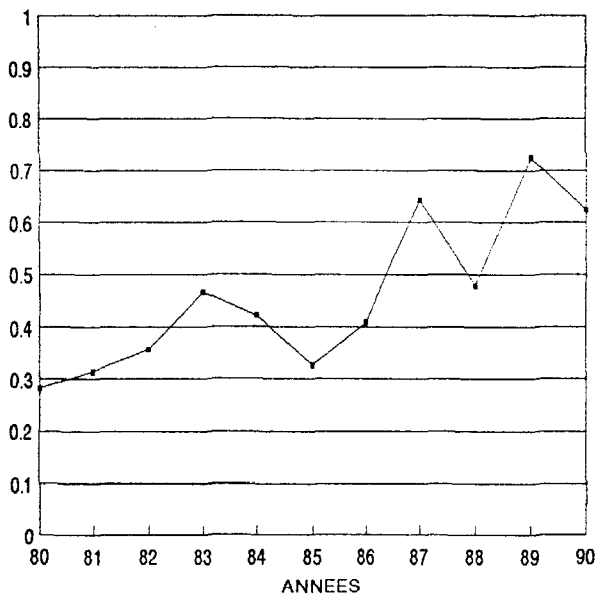
CAPTURE



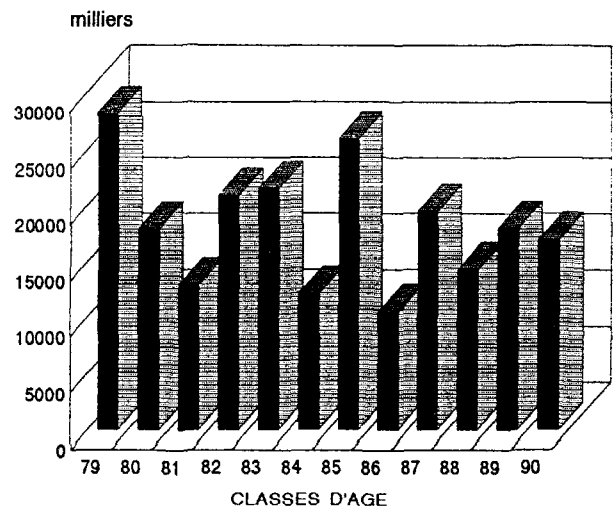
C.P.U.E



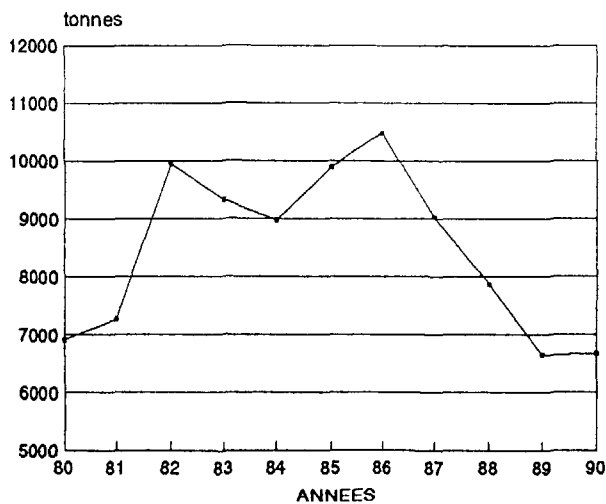
MORTALITE PAR PECHE



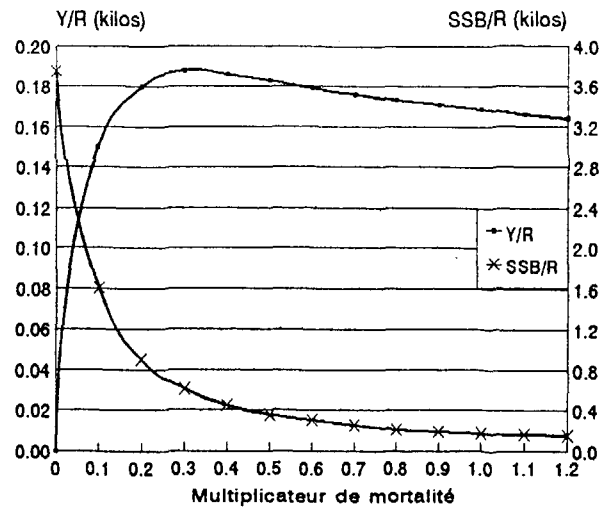
RECRUTEMENT A L'AGE 1



BIOMASSE DE GENITEURS



RENDEMENT A L'EQUILIBRE



SOLE EN MER DU NORD

Source de données : CIEM - Groupe de Travail "Poissons plats"

1. Captures (en milliers de tonnes)

	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990	Moyenne
TAC agréé	15,0	20,0	20,0	20,0	22,0	20,0	14,0	14,0	14,0	25,0	
Total débarquements	14,8	21,5	20,0	18,9	19,9	12,9	13,8	3,5	14,4	7,9	14,8
Total Groupe de Travail	15,4	21,6	24,9	26,8	24,2	18,2	17,4	21,6	21,8	35,1	22,7

2. Biologie générale

Espèce benthique, la sole vit de préférence sur les fonds meubles de sable fin ou de sable vasard. La croissance de la femelle est plus rapide que celle du mâle et la longévité peut dépasser 20 ans. La première maturité sexuelle survient au cours de la 3^{ème} année chez les femelles (vers 28 cm) et de la 2^{ème} chez les mâles (dès 23-24 cm).

En Mer du Nord, la saison de reproduction s'étend de mars à juin avec généralement un maximum en avril-mai. Les plus importantes concentrations de géniteurs sont observées sur les fonds d'une vingtaine de mètres et, en raison d'une forte tolérance de la sole à la dessalure, les principales nourriceries sont localisées dans les eaux côtières (< 5m) et dessalées des estuaires, notamment près des côtes néerlandaises.

La sole effectue une migration automnale vers le large lors du refroidissement des eaux côtières et une migration printanière vers la côte en relation avec la nutrition et la reproduction.

3. Exploitation

Le stock de sole de la Mer du Nord est de loin le plus important du nord-est Atlantique. Sur la période 1982-89, les débarquements ont été de 21 500 tonnes en moyenne avant d'atteindre en 1990 le chiffre record de 35 000 t, niveau qui n'avait été historiquement enregistré qu'en 1967-68. Sauf en 1986, ces débarquements ont toujours dépassé le TAC. La participation française dans ces captures est faible, de l'ordre de 2 % soit de 300 à 900 t/an.

En raison d'une forte composante de chalutiers à tangons dans les flottes, l'effort a toujours tendance à augmenter et reste très élevé. Les captures par unité d'effort, après une baisse pour la plupart des flottilles de 1983 à 1987, semblent depuis lors à peu près stabilisées. La mortalité par pêche, après une période de relative stabilité, voire de diminution de 1985 à 1989, a de nouveau repris sa progression pour atteindre un niveau encore jamais enregistré.

4. Etat du stock

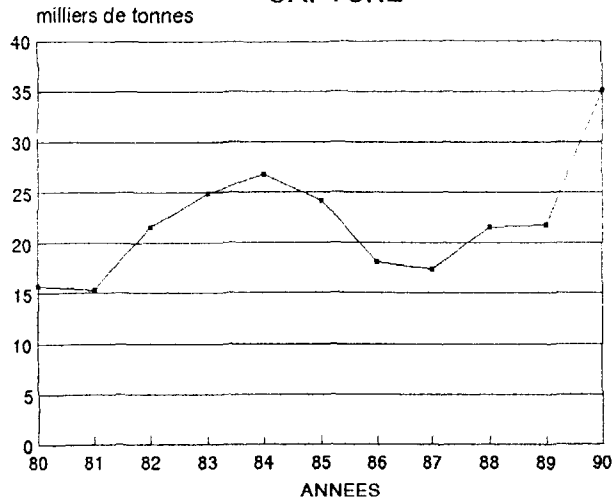
Après avoir connu un déclin important de sa biomasse féconde, qui est passée de 103 000 t en 1966 à 34 000 t en 1989, ce stock a vu en 1990 l'arrivée de la classe d'âge 1987 d'une qualité exceptionnelle et qui a permis de remonter la biomasse de géniteurs à 67 000 t en participant à près de 66 % à la composition de celle-ci. Cette biomasse pourrait être confortée ultérieurement par la classe 1991 qui, bien que n'étant pas comparable à celle de 1987, devrait néanmoins se situer (sous réserve de confirmation) au dessus de la moyenne.

5. Recommandations de l'ACFM (novembre 1991)

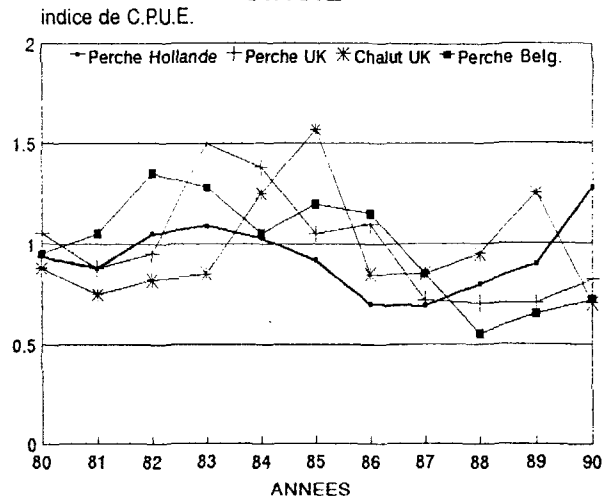
L'exploitation de ce stock au niveau actuel conduirait à une diminution de la biomasse de géniteurs de 47 000 t en 1992 à 37 000 t en 1993. Une réduction de l'effort de pêche apparaît donc nécessaire pour permettre d'une part une exploitation mesurée de la classe d'âge 1987 et d'autre part de maintenir la biomasse féconde au delà d'un seuil minimum de 50 000 t. Pour parvenir à ce dernier objectif à court terme, il serait indispensable de réduire la mortalité par pêche de 60 %. La mise en oeuvre d'une telle réduction n'étant pas envisageable, l'ACFM recommande donc pour 1992, dans l'optique d'une gestion à moyen et long terme, une réduction de l'effort de pêche de 20 % qui permettrait de conserver une biomasse de géniteurs de 40 000 t en 1993.

STOCK: SOLE EN MER DU NORD

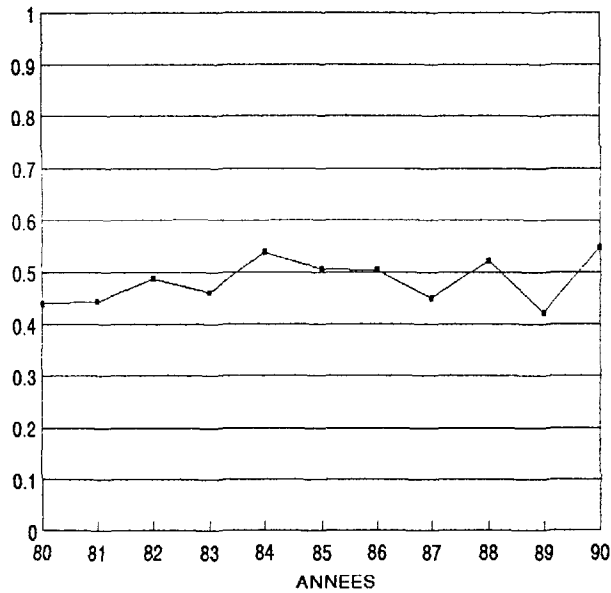
CAPTURE



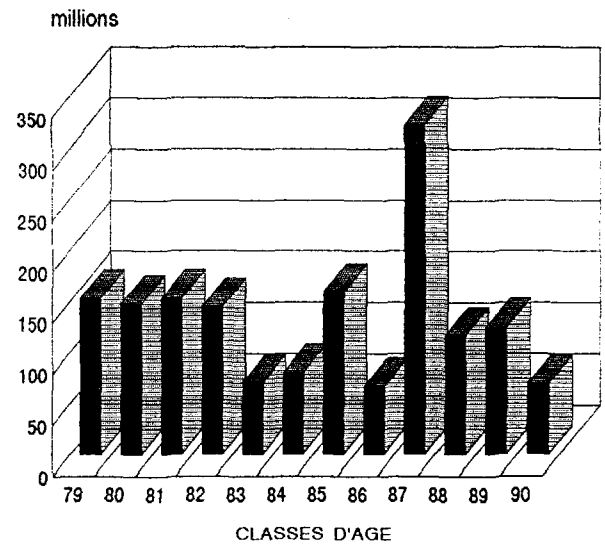
C.P.U.E



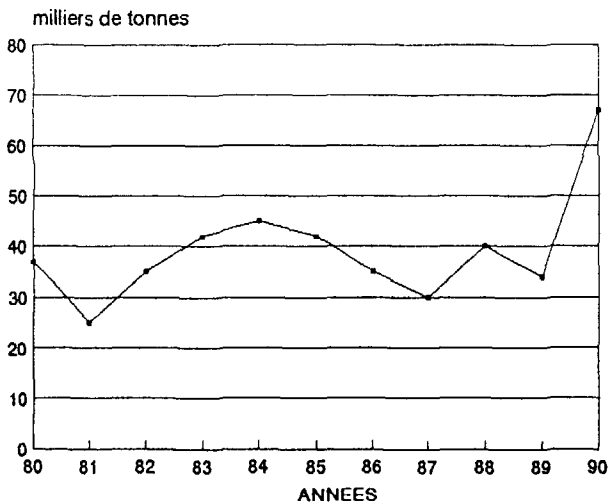
MORTALITE PAR PECHE



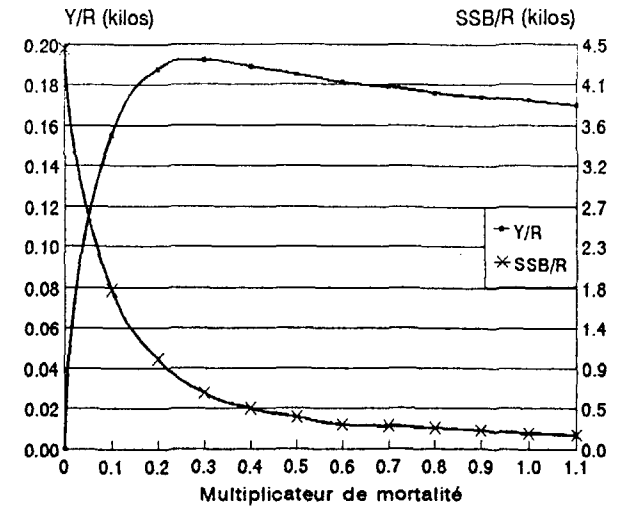
RECRUTEMENT A L'AGE 1



BIOMASSE DE GENITEURS



RENDEMENT A L'EQUILIBRE



PLIE EN MANCHE ORIENTALE

Source de données : CIEM - Groupe de Travail "Poissons plats"

1. Captures (en tonnes)

	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990	Moyenne
TAC agréé VIId,e			6500	6000	6500	6900	8300	9960	11700	10700	
Apports totaux VIId	4735	4805	4680	4431	5957	5762	7867	9103	6666	3555	5756
Total VIId Groupe Trav.	4769	4865	5043	5012	6011	6818	8308	10400	8757	8968	6895

2. Biologie générale

Poisson benthique, la plie se trouve préférentiellement sur les fonds sableux, mais on peut également la trouver sur des fonds vaseux ou de gravier. La croissance de la femelle est plus rapide que celle du mâle et la longévité peut dépasser 20 ans. La première maturité sexuelle est atteinte, pour les femelles, vers 31-33 cm, soit en moyenne à l'âge de 4 ans ; chez les mâles, elle est plus précoce, au cours de la 3^{ème} année à partir de 25 cm.

La reproduction, hivernale (décembre-février), s'effectue sur des frayères situées au milieu de la Manche. Les principales nourriceries sont localisées dans les eaux très côtières, au niveau des baies et des estuaires. Les nourriceries de Manche-est, notamment des baies de Seine et de Somme, se révèlent les plus riches.

En Manche, les migrations saisonnières de la plie correspondent d'une part à une migration printanière vers la côte liée à la nutrition et d'autre part à une migration automnale vers le large liée à la baisse des températures côtières pour les plus jeunes, et à la reproduction pour les adultes.

3. Exploitation

Les débarquements, après avoir constamment augmenté pour passer de 2 000 t en 1976 à un niveau de 10 400 t en 1988, se sont stabilisés au cours des deux dernières années à environ 8 900 t. La France, avec notamment ses chalutiers de pêche au large et de pêche côtière, assure près de 60 % de ces captures.

Un accroissement régulier des prises par unité d'effort est enregistré de 1984 à 1988 pour l'ensemble des flottilles. Elles sont toutefois depuis lors plus fluctuantes, diminuant pour certaines flottes (chalutiers français de pêche côtière, fileyeurs britanniques) augmentant chez d'autres (chalutiers britanniques et de pêche au large français). La mortalité par pêche, malgré quelques fluctuations, ne présente pas de tendance bien marquée et se montre globalement stable sur les dix dernières années.

4. Etat du stock

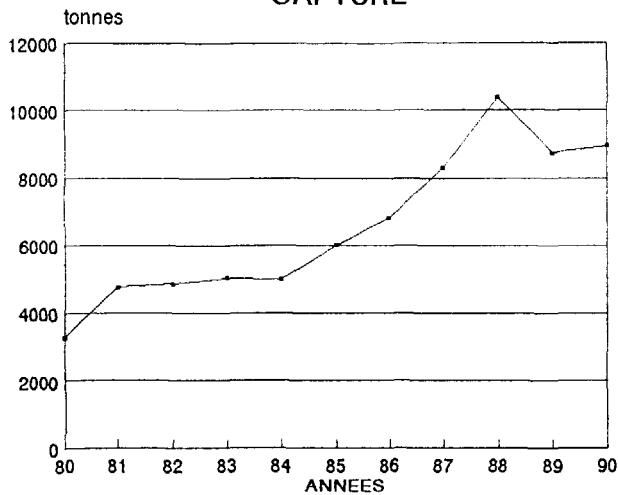
Après être graduellement passée de 5 400 t en 1980 à 6 900 t en 1986, la biomasse des géniteurs s'est fortement développée, suite à l'apparition de très bonnes classes d'âge sur la période 1984-87, pour atteindre 12 000 t en 1990. Les classes 1989 et 1990, inférieures à la moyenne, ne contribueront pas significativement au maintien de cette biomasse élevée.

5. Recommandations de l'ACFM (novembre 1991)

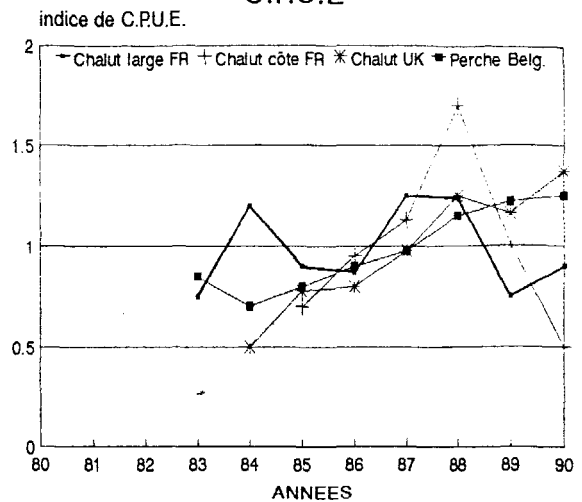
Le maintien de l'exploitation de ce stock au niveau actuel conduirait à une diminution non alarmante de la biomasse féconde qui passerait de 11 000 t en 1991 à 9 500 t en 1993. Toutefois, pour tenir compte du fait que cette espèce est essentiellement une prise accessoire de la pêche au chalut de fond, l'ACFM recommande que la réduction de 20 % de la mortalité par pêche préconisée pour la sole dans cette division soit également appliquée à la plie.

STOCK: PLIE EN MANCHE ORIENTALE

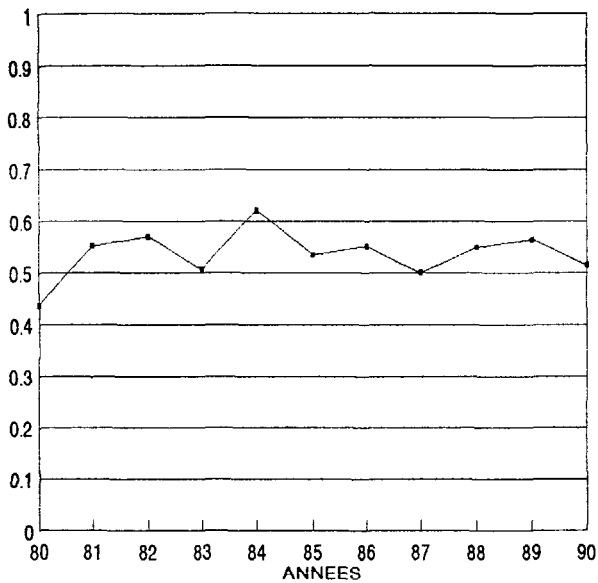
CAPTURE



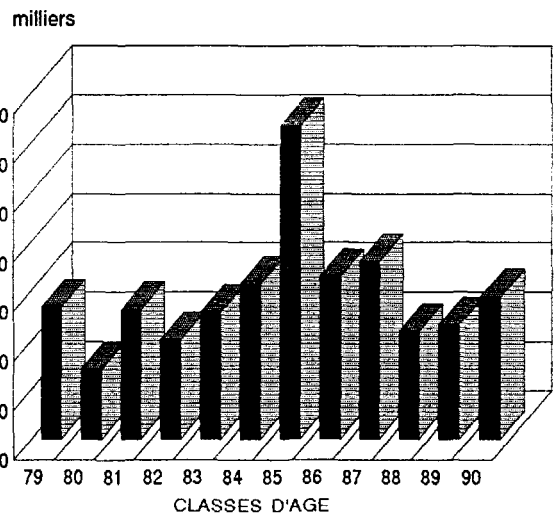
C.P.U.E



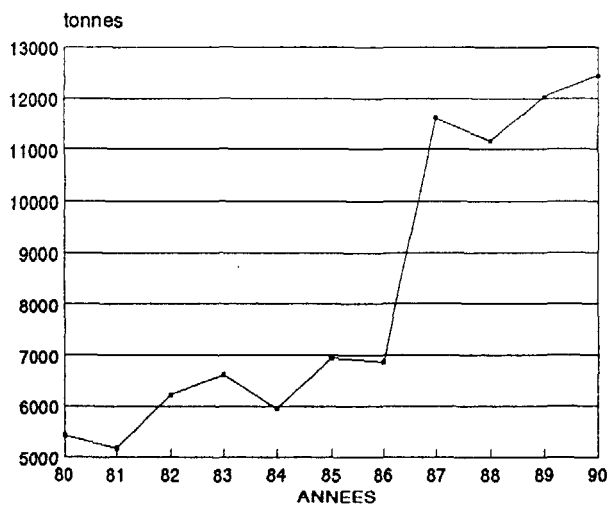
MORTALITE PAR PECHE



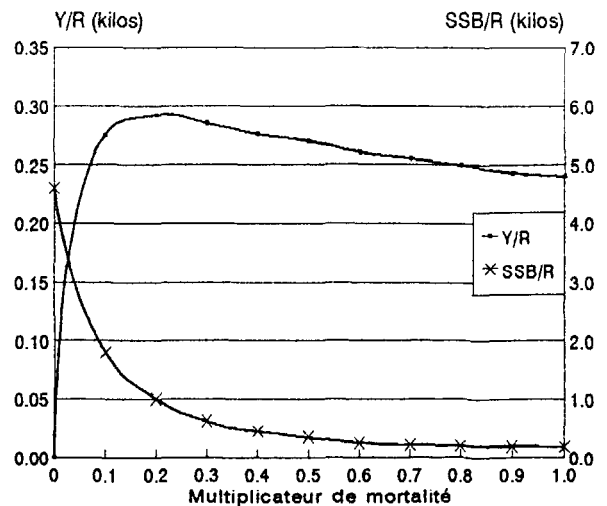
RECRUTEMENT A L'AGE 1



BIOMASSE DE GENITEURS



RENDEMENT A L'EQUILIBRE



PLIE EN MER DU NORD

Source de données : CIEM - Groupe de Travail "Poissons plats"

1. Captures (en milliers de tonnes)

	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990	Moyenne
TAC agréé			164	182	200	180	150	175	185	180	
Total débarquements	95	113	103	116	148	128	131	61	152	76	112
Total Groupe Travail	140	155	144	156	160	165	153	162	170	168	157

2. Biologie générale

Poisson benthique, la plie se trouve préférentiellement sur les fonds sableux, mais on peut également la trouver sur des fonds vaseux ou de gravier. La croissance de la femelle est plus rapide que celle du mâle et la longévité peut dépasser 20 ans. La première maturité sexuelle est atteinte, pour les femelles, vers 31-33 cm, soit en moyenne à l'âge de 4 ans ; chez les mâles, elle est plus précoce, au cours de la 3^{ème} année à partir de 25 cm.

La reproduction, hivernale, s'effectue sur des frayères situées dans la partie centrale de la Mer du Nord. Les principales nourriceries sont localisées dans les eaux très côtières, au niveau des baies et des estuaires.

Les migrations saisonnières de la plie correspondent d'une part à une migration printanière vers la côte liée à la nutrition et d'autre part à une migration automnale vers le large liée à la baisse des températures côtières pour les plus jeunes, et à la reproduction pour les adultes.

3. Exploitation

Sur la période 1984-90, les captures internationales de la plie en Mer du Nord s'élèvent en moyenne à 162 000 tonnes. Les principaux pays producteurs sont les Pays-Bas, le Danemark et la Grande Bretagne. Les apports de la France, en légère augmentation ces dernières années, fluctuent entre 800 et 1 200 t.

Les captures par unité d'effort, après une tendance à la baisse au début des années 80, se sont stabilisées depuis 1987 et sont même en légère amélioration pour certaines flottilles. La mortalité par pêche n'a cessé toutefois globalement de croître depuis le début des années 60 pour atteindre un maximum en 1990.

4. Etat du stock

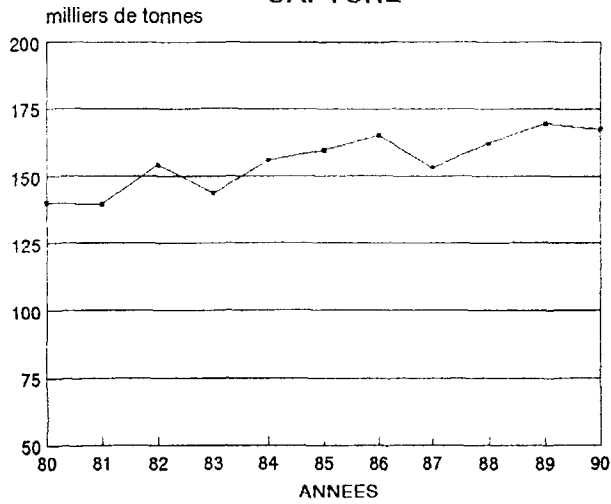
Sans atteindre le niveau de 1967 de 492 000 tonnes, la biomasse de géniteurs, qui était tombée aux environs de 300 000 t au début des années 80 (minimum de sécurité préconisé par le Groupe de Travail CIEM), est remontée peu à peu à près de 360 000 t en 1990. Malgré la diminution progressive dans les captures de la classe d'âge 1985 qui avait été d'un niveau remarquable, les perspectives pour ce stock sont assez bonnes suite, ces dernières années, à une série de bons recrutements supérieurs à la moyenne.

5. Recommandations de l'ACFM (novembre 1991)

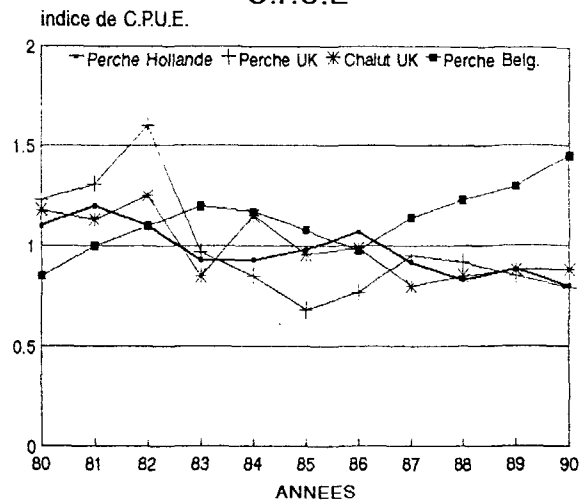
Il paraît fortement souhaitable de ne pas dépasser le niveau actuel de mortalité par pêche qui est à un niveau record. En maintenant l'effort de pêche à ce niveau, la biomasse féconde pourrait conserver un certain équilibre à moyen terme en restant au dessus du seuil minimal de 300 000 t. Néanmoins, pour tenir compte qu'en Mer du Nord la plie et la sole sont le plus souvent pêchées conjointement sur les mêmes zones, l'ACFM recommande donc, pour le secteur situé au sud de 55°N où se situent les pêcheries les plus importantes, une réduction de l'effort de pêche de 20 % similaire à la recommandation émise pour la sole.

STOCK: PLIE EN MER DU NORD

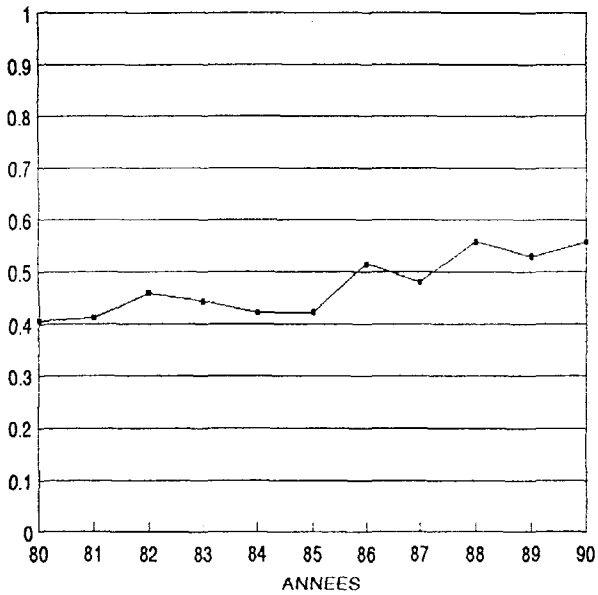
CAPTURE



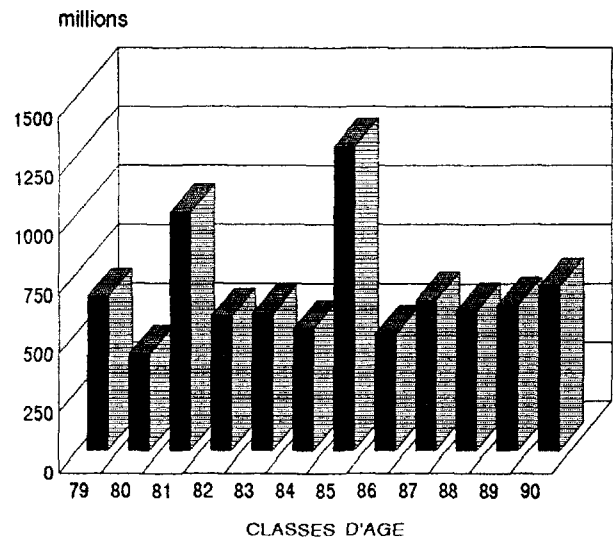
C.P.U.E



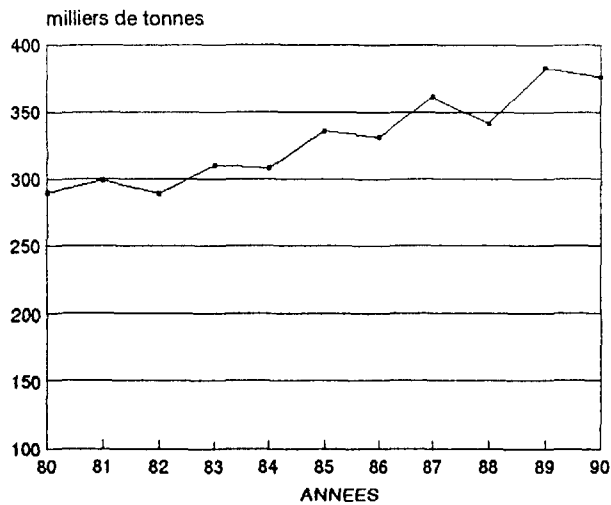
MORTALITE PAR PECHE



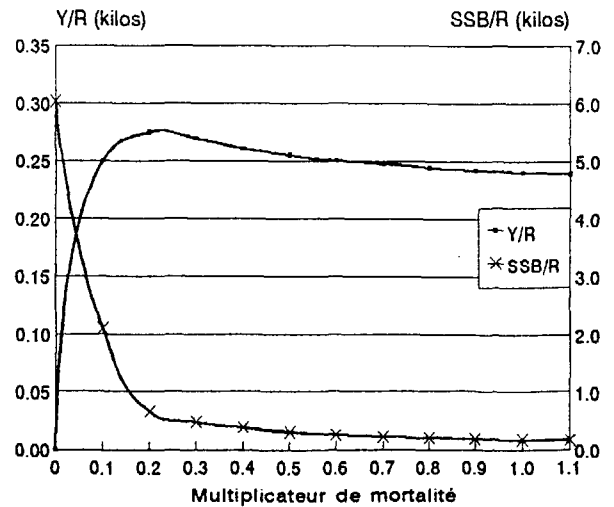
RECRUTEMENT A L'AGE 1



BIOMASSE DE GENITEURS



RENDEMENT A L'EQUILIBRE



LIMANDE EN MANCHE ORIENTALE ET SUD MER DU NORD

Source de données : IFREMER / CRTS et Groupe de Travail CIEM "Poissons plats"

1. Captures (en tonnes)

	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990	Moyenne
TAC agréé	Pas de TAC européen										
Apports totaux VIIId/IVc				1253	3800	3110	3579	ND	ND	ND	
App. France VIIId/IVc4	2312	1885	2104	1906	2228	2375	2892	2617	1812	1517	2160

2. Biologie générale

La limande est une espèce démersale de fonds sableux et coquilliers. Abondante en Mer du Nord et en Manche dans les fonds compris entre 20 et 40 mètres, elle ne dépasse pas 60 à 80 m de profondeur. La première reproduction se déroule chez les femelles vers l'âge de 3 ans (22 cm) et chez les mâles vers 2 ans (17 cm). La ponte a lieu de février à avril, la larve devient benthique en mai-juin et passe sa première année entre 8 et 10 m de profondeur en dehors de la zone intertidale. Les femelles ont atteint leur taille maximale vers 8 ans (35 cm) et les mâles vers 5 ans (28 cm). La longévité de cette espèce est estimée entre 11 et 12 ans. Les adultes se nourrissent principalement d'invertébrés benthiques.

Dans l'état des connaissances prévaut actuellement l'hypothèse d'un stock unique de Manche-est et Mer du Nord.

3. Diagnostic sur le niveau d'exploitation

La limande ne faisant pas l'objet d'un suivi régulier, son niveau d'exploitation reste mal défini. Bien qu'accessoire et très abondante en Manche orientale et Mer du Nord, cette espèce atteint un niveau d'exploitation probablement proche de son maximum.

4. Recommandations

Une augmentation de l'effort de pêche n'entraînera pas une augmentation significative des rendements tant que cette espèce ne fera pas l'objet d'une pêche dirigée.

HARENG DES DOWNS (divisions CIEM IVc et VIId)

Source de données : CIEM - Groupe de Travail "Hareng de la région sud du 62°N - Avril 1992.

1. Captures (en milliers de tonnes)

	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	Moyenne
TAC agréé	72	73	55	90	70	40	30	30	30	50	
Apports totaux IVc/VIId	69,0	64,0	46,0	69,9	51,5	44,8	52,4	79,0	61,0	61,0	59,8
Apports officiels France	21,0	27,0	17,3	17,5	8,7	6,4	11,5	11,6	9,7	17,0	14,8

2. Biologie générale

Le hareng est une espèce pélagique et grégaire qui forme des concentrations denses en période de reproduction. La maturité sexuelle est atteinte au cours de la troisième ou quatrième année ; la plupart des individus mesurent alors 23 à 28 cm. La croissance se ralentit ensuite et peu de harengs dépassent 30 cm.

Les juvéniles se trouvent essentiellement dans le sud-est de la Mer du Nord, tandis que les adultes gagnent des zones d'alimentation du centre et du nord de celle-ci ; les individus matures migrent vers la Manche-est en fin d'année pour venir se reproduire devant la côte du Pas-de-Calais.

3. Exploitation

Les harengs du stocks des Downs sont pêchés, dans les divisions IVc et VIId, au cours du quatrième trimestre. En outre, les juvéniles sont capturés par la pêche minotière dans la division IVb et les adultes dans les divisions IVa,b sur leurs zones de nutrition, en même temps que les harengs des autres stocks de la Mer du Nord. C'est pourquoi les captures totales supportées par le stock des Downs sont inconnues.

La capacité de capture potentielle française est très supérieure aux prises réelles. Celles-ci sont limitées par la taille des marchés (poissons frais et transformation pour les artisans, navires-usines de l'ex-URSS pour les industriels). De 1988 à 1991, d'importantes captures ont été réalisées et cette pêche a fortement contribué à l'amélioration de la situation financière des navires qui l'ont pratiquée.

4. Etat du stock

Bien que les prises ne puissent être réparties entre leurs stocks d'origine, la mortalité par pêche des harengs des Downs reste élevée mais semble avoir déclinée ces dernières années. La proportion de poissons âgés a en effet augmenté dans les captures.

L'estimation de la biomasse de ce stock serait de l'ordre de 200 000 tonnes, ce qui apparaît comme une bonne reconstitution après l'effondrement des années 1970. En revanche, le stock des Downs a connu des niveaux très supérieurs puisque les captures s'élevaient à 200 000 t/an entre les deux guerres.

5. Recommandations du Groupe de Travail

De 1988 à 1990, le stock de hareng des Downs était protégé par un TAC de précaution de 30 000 t. Au cours de la même période, il a subi des captures de 50 à 60 000 t sans montrer des signes de surpêche alarmants. Le TAC de précaution a donc été relevé à 50 000 t à partir de 1991. Les captures autorisées devraient permettre le maintien du stock au niveau actuel mais réduit les chances de reconstitution jusqu'aux niveaux antérieurs.

Ce stock souffre par ailleurs des prises de juvéniles en Mer du Nord et dans le Skaggerak (division IIIa). Le contrôle de celles-ci est fortement recommandé ; ces captures sont en effet illégales en Mer du Nord où la taille minimale du hareng au débarquement est de 20 cm. Dans la division IIIa, la fermeture du TAC de "clupéidés mélangés" est ainsi recommandée car ce TAC donne essentiellement lieu à des captures de hareng.

MAQUEREAU EN MANCHE ORIENTALE

Source de données : CIEM - Groupe de Travail "Maquereau" - Mai 1992

1. Captures (en milliers de tonnes)

	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	Moyenne
TAC agréé	TAC pour l'ensemble des sous-zones CIEM II, VI, VII, XII, XIV et divisions Vb et VIIIa,b,c,d										
Total Groupe de Travail	641,0	632,8	533,9	517,8	476,3	585,6	536,3	481,0	488,0	ND	543,6
Apports totaux France	15,2	15,4	13,2	17,7	14,1	12,3	13,4	14,9	18,7	19,5	15,4
App. France IVc/VIII d	6,7	8,6	8,2	6,6	8,5	6,5	9,3	9,7	9,4	9,1	8,3

2. Biologie générale

Le maquereau est une espèce pélagique et grégaire vivant en bancs compacts souvent près de la surface. La maturité sexuelle est atteinte à 3 ans (30 cm environ). La reproduction a lieu, selon les régions, de mars à juillet.

On distingue deux principaux stocks : le "stock de l'Ouest", dont l'aire de répartition couvre les divisions CIEM VI à VIII, et le stock de la Mer du Nord. Les maquereaux, bons nageurs, effectuent des migrations de grande amplitude. Une partie des juvéniles du stock de l'Ouest migrent ainsi de leur nourricerie située en Mer Celtique vers le centre de la Mer du Nord en passant par la Manche. Peu d'adultes se joignent à ce flux ; ces derniers gagnent en revanche en été le nord de la Mer du Nord en passant par l'ouest des Iles britanniques.

3. Exploitation

Les captures françaises apparaissent marginales par rapport au total des prises supportées par le stock de l'Ouest. En Manche et dans le sud de la Mer du Nord, l'exploitation du maquereau est le fait exclusif des navires artisans. Le maquereau est une prise accessoire de la pêche démersale (merlan, grondin...) mais fait aussi l'objet d'une pêche dirigée. On note une progression des captures depuis 1988, essentiellement en relation avec une augmentation de l'effort sur cette espèce consécutive à la raréfaction des espèces démersales.

4. Etat du stock

Le stock de la Mer du Nord, dont la biomasse féconde était passée de 830 000 t en 1975 à moins de 40 000 t en 1988, montre aujourd'hui des premiers signes de reconstitution. Cette biomasse de géniteurs, encore inférieure à 80 000 t, reste cependant très réduite. Il convient donc de maintenir la protection de ce stock afin de lui permettre de se régénérer ; rétabli à son niveau d'il y a 20 ans, il autoriserait des captures de l'ordre de 150 000 t par an.

La biomasse féconde du stock de l'Ouest, qui était de 3,4 millions de tonnes en 1968, fluctue entre 1,8 et 2,2 millions depuis 1980. Ce stock est pleinement exploité, voire lourdement exploité. Cependant, l'arrivée des fortes classes d'âge nées en 1987 et 1989 devrait produire un léger accroissement de la biomasse dans le proche avenir. Par ailleurs la proportion de juvéniles dans les captures est beaucoup plus réduite que par le passé.

5. Recommandations du Groupe de Travail

Le très bas niveau du stock de la Mer du Nord impose de réduire le plus possible les captures qu'il subit. Sous l'hypothèse que ces poissons se rencontrent surtout dans la sous-zone IV et la division IIIa, cet objectif implique des restrictions drastiques de la pêche dans ces régions. Les mesures actuellement en vigueur en Mer du Nord y contribuent. Les captures ne sont autorisées que dans les zones et aux saisons où les maquereaux présents sont essentiellement des migrants du stock de l'Ouest.

Ces dernières années, les captures supportées par le stock de l'Ouest étaient excessives. Si elles restent à ce niveau, l'arrivée de deux fortes classes annuelles (1987 et 1989) permettront un accroissement du stock. Cette situation favorable est toutefois fragile, et toute augmentation des prises impliquerait des restrictions à court/moyen terme. Les mesures destinées à diminuer les captures de juvéniles doivent être maintenues.

GRONDIN ROUGE EN MANCHE

Source de données : IFREMER / CRTS

1. Captures (en tonnes)

	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990	Moyenne
TAC agréé	Pas de TAC européen										
Apports France VIId			1632	1384	1331	1179	1180	1126	1230	1601	1330
Apports France VIIe			792	607	1079	2203	2042	1977	1729	ND	1490

2. Biologie générale

Ce poisson de la famille des Triglidés a une large répartition en Atlantique nord-est et est bien représenté dans les captures en Manche. Le grondin a une croissance rapide durant les 3 premières années de sa vie (taille à 3 ans : 29 cm). Elle se ralentit en suite et peut atteindre 45 cm. Sa taille de première maturité sexuelle est de 25 cm (2 ans), mais la longueur à laquelle 50 % des individus sont aptes à se reproduire varie entre 26 et 29 cm. La ponte s'étale de février à mai. La période où le grondin rouge est le plus abondant se situe d'octobre à mai (concentration de reproduction). Il peut se rencontrer entre 30 et 150 mètres de profondeur.

Il semble qu'il existe un stock assez homogène en Manche-ouest (VIIe) qui migre d'est en ouest selon la saison et la période de reproduction. Il diffuse également en Manche-est.

3. Diagnostic sur le niveau d'exploitation

Aucune étude n'est menée actuellement sur le grondin rouge et ceci ne permet donc pas de se prononcer sur son niveau d'exploitation. Il semblerait toutefois que ce niveau ait sensiblement augmenté en Manche occidentale depuis 1986, en relation peut-être avec la modernisation des principales flottilles exploitant cette espèce. Il faut par ailleurs noter que les débarquements reflètent mal la structure effective des captures en raison de rejets importants.

4. Recommandations

Les fluctuations des captures par rapport à la moyenne ne semblent pas montrer une surexploitation de cette espèce. Cependant, un accroissement de l'effort de pêche risquerait d'entraîner une baisse des captures et des rendements par bateaux. Le grondin rouge n'est pas une espèce-cible majeure mais il représente en tonnage une valeur commerciale non négligeable, en particulier pour les unités de pêche côtière pratiquant le chalutage au large.

COQUILLE SAINT-JACQUES EN MANCHE ORIENTALE

Source de données : IFREMER

1. Captures (en tonnes)

	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990	Moyenne
TAC agréé	Pas de TAC européen										
Apports totaux France	11937	11502	9793	9576	9638	7976	6235	6504	5435	5273	8380
Apports VIIId	7140	6879	5357	4871	4209	3153	2915	3110	3203	3250	4400

2. Biologie générale

Mollusque lammellibranche, la coquille Saint-Jacques est présente dans les eaux européennes depuis le niveau des basses mers jusqu'à une profondeur de 120 mètres environ. Elle est plus particulièrement abondante entre 25 et 50 m. Hermaphrodite, sa maturité intervient à 2 ans.

La croissance est marquée par des arrêts hivernaux enregistrés par des anneaux sur la coquille. Très rapide au début (plus de 15 mm/an dans les 4 premières années), elle se ralentit ensuite (moins de 5 mm entre 6 et 7 ans). La longévité n'est pas connue, mais des individus de plus de 10 ans ont été pêchés. La vitesse de croissance fluctue selon la latitude, la température de l'eau et la profondeur.

3. Exploitation

La production de coquilles Saint-Jacques en Manche orientale repose avant tout sur l'exploitation de deux zones : la Baie de Seine (intérieur des 12 milles) et le "large" (au-delà des 12 milles). Plus de 200 bateaux pêchent la coquille chaque année en Baie de Seine pendant une période très limitée (1 à 4 mois). Le large connaît depuis quelques années une activité croissante du fait d'une succession de bons recrutements et aussi de la raréfaction des autres ressources ; actuellement, plus de 120 bateaux y travaillent d'octobre à mai.

L'exploitation des deux zones repose essentiellement sur les coquilles âgées de 2 à 3 ans, c'est à dire sur le recrutement. La fin des années 80 a été marquée par la quasi disparition des coquilles de 5 ans et plus.

4. Etat du stock

L'importance d'une cohorte étant largement liée à des conditions externes (hydrologie, courant, conditions d'environnement...), le renouvellement des stocks est très aléatoire. Dans ces conditions, l'exploitation qui repose à 80 % sur le recrutement sera fortement pénalisée en cas de recrutement faible.

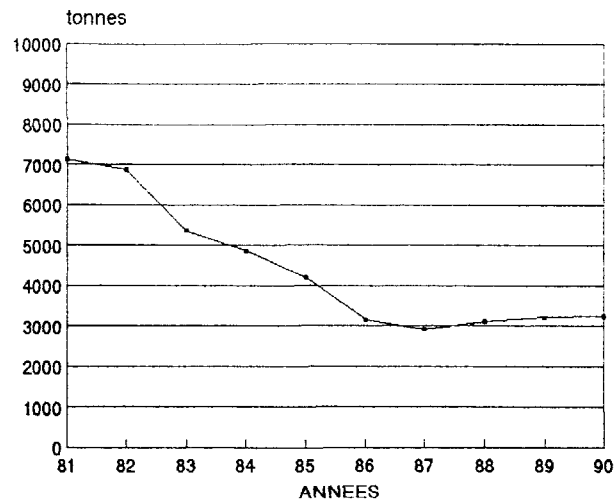
Le recrutement exceptionnel de 1991 aurait pu permettre de rééquilibrer les captures vers les classes d'âge plus élevées si une partie seulement des coquilles de 2 ans avait été prélevée. L'effort de pêche très important observé lors de l'hiver 1991/92 risque d'avoir, encore une fois, contribué à laisser un faible reliquat.

5. Recommandations

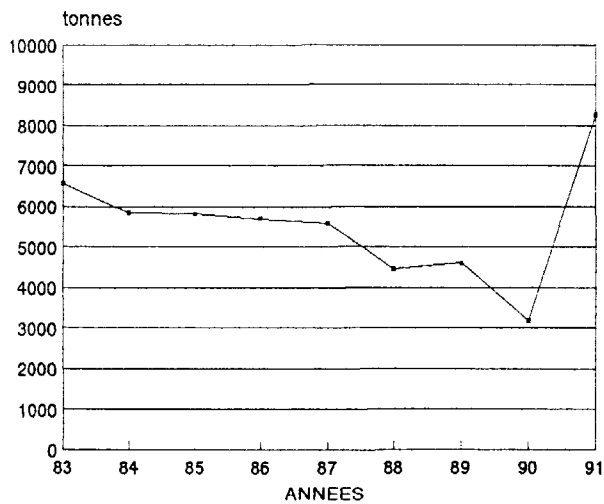
En Manche orientale, la mesure la plus efficace en matière de protection de la ressource en coquille Saint-Jacques réside dans la mise en place d'une taille limite de commercialisation. A partir de juin 1992, la taille marchande de 11 cm sera applicable à l'ensemble de la Manche orientale, par arrêté de la Commission européenne. Cette mesure déjà en vigueur depuis quelques années pour la flottille française, s'est révélée toutefois insuffisante lors des années de forte croissance. Le respect de cette taille minimale devrait permettre de préserver chaque année, une partie des coquilles du goupe 2 pour la saison de pêche suivante et permettre ainsi de rééquilibrer la structure démographique du stock de coquilles vers les classes d'âge plus élevées.

STOCK: COQUILLE St JACQUES EN MANCHE ORIENTALE

CAPTURE MANCHE ORIENTALE



BIOMASSE TOTALE BAIE DE SEINE



RECRUTEMENT A L'AGE 2 BAIE DE SEINE

